MEMORIAL





MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 87

31 janvier 2007

SOMMAIRE

All Seas Company S.A	4174	Mantegna S.A	4155
BRP Investments S.à r.l	4176	Mobrini S.A	4173
Construction Luxsocotec Sarl	4172	Olmlux S.A	4130
Döner Haus S.à r.l	4154	PGA Kilimanjaro 3 S.A	4159
Douros S.à r.l.	4175	Prime Land Investments S.à r.l	4169
Estienne d'Orves S.à r.l	4176	Relesta S.A	4171
Etoile Boutique S.A	4176	Relesta S.A	4154
Euro Refrigeration Investments S.A	4159	RP3 (Lux) 3 S.à r.l	4155
F2 International S.A	4175	Sakara Holding S.A	4154
Fashion Investment Group S.A	4174	Sebaco S.à r.l.	4175
G.O. IB - SIV Luxembourg S.à r.l	4173	Stream Advisers Lux Holding S.A	4173
Hanworth Holdings S.à r.l	4162	Stream Advisers Lux Holding S.A	4175
LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l	4170	Taranis Securities S.A	4130
Lentulus (Luxembourg) S.A	4156	Taufin International S.A	4174
Maison Bintz S.à r.l	4155	Unigra International S.A	4155

Olmlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 12, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 68.217.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007003401/1133/11.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Taranis Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 122.146.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the first December. Before Us, Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. STICHTING HOLDING TARANIS SECURITIES I, with registered office at 165, Naritaweg, 1043 BW Amsterdam (The Netherlands),

here duly represented by Mrs. Romaine Lazzarin-Fautsch, private employee, residing for professional reasons at Luxembourg.

by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam on November 28, 2006; and

2. STICHTING HOLDING TARANIS SECURITIES II, with registered office at 165, Naritaweg, 1043 BW Amsterdam (The Netherlands),

here duly represented by Mrs. Catherine Day-Royemans, private employee, residing for professional reasons at Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam, on November 28th, 2006.

These proxies, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Section 1 - General

Art. 1. Definitions. When used in these Articles, the following terms shall have the meanings set out below. In case identical defined terms are also contained in a resolution of the Board creating a Compartment, the definitions contained in such resolution of the Board shall prevail in respect of such Compartment and in case identical defined terms are also contained in an Appendix or Conditions, the definition contained such Appendix or conditions shall prevail in respect of the Classes of Instruments to which such Appendix or Conditions relate.

Appendix means an appendix to the Articles setting out the particular terms of Compartment Shares or Beneficiary Units, as the case may be, issued within a specific Class of a specific Compartment.

Articles means the articles of incorporation of the Company, as amended or modified from time to time.

Assets means, in relation to a Compartment, the assets of such Compartment.

Authorised Capital means the authorised capital of the Company, referred to in Article 6 of the Articles, of an amount as determined from time to time by the general meeting of Shareholders.

Beneficiary Units means any beneficiary units (parts bénéficiaires), issued by the Company from time to time within a specific Class and in relation to a specific Compartment, and having the rights provided for in the Articles and in the relevant Appendix.

Board means the board of directors of the Company.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks and foreign exchange markets settle payments and are open for general business (including dealings in foreign exchange and foreign currency deposits) in London, Luxembourg and such other location as may be specified in the relevant Appendix.

Calculation Agent means the relevant person specified as such in the relevant Appendix and/or the relevant Conditions. Certificates means the certificates issued by the Company in one or more Tranches in accordance with these Articles and the relevant Conditions.

Class means a class of Instruments issued in relation to a specific Compartment as set out in the relevant Appendix or Conditions, as the case maybe.

Class Value means, in relation to any Class of Instruments, the part of the Compartment Value allocated or attributable to that Class.

Company means TARANIS SECURITIES S.A.

Company Law means the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Compartment means a distinct and segregated part of the assets and liabilities of the Company within the meaning of Article 5 of the Securitisation Law and to which Assets are allocated from time to time.

Compartment Shareholders means the holders of Compartment Shares from time to time.

Compartment Shares means any shares issued by the Company from time to time within a specific Class and in relation to a specific Compartment, and having the rights provided for in the relevant Appendix.

Compartment Value means, in relation to a specific Compartment, the value as determined on any Valuation Date, of the Assets allocated or attributable to such Compartment after deduction of any claims of Transaction Parties (other than Instrumentholders) or other persons relating to such Compartment.

Conditions means (i) in relation to any Class of Debt Instruments, the terms and conditions of such Debt Instruments as set out in the relevant Prospectus, the relevant Transaction Documents and the Articles and (ii) in relation to Compartment Shares or Beneficiary Units, the terms and conditions as set out in the relevant Prospectus, the relevant Transaction Documents and the Articles.

Custodian means the credit institution appointed from time to time by the Company as custodian of Assets of a Compartment as set out in the relevant Appendix or Conditions, as the case may be.

Debt Instrumentholder means any holder of Debt Instruments from time to time.

Debt Instruments means any debt instruments and/or Certificates and/or warrants issued by the Company from time to time within a specific Class and in relation to a specific Compartment, and having the rights provided for in the relevant Conditions.

EUR or **Euro** or **EUR** means the legal currency respectively of the Grand Duchy of Luxembourg and the legal currency of the member states of the European Union participating in the third stage of the Economic and Monetary Union.

Founding Shareholder means any holder of Founding Shares from time to time.

Founding Shares means the founding shares in the share capital of the Company, not issued in relation to a Compartment and having the rights attaching thereto as set out in the Articles.

General Conditions means the general terms and conditions applicable to Debt Instruments set out in the Prospectus.

Instrumentholder means any holder of Instruments from time to time.

Instruments mean any Shares, Beneficiary Units and/or Debt Instruments.

Issue Date means, in relation to Instruments, the date specified as such in the relevant Appendix or the Conditions, as the case may be.

Prospectus means with respect to each issue of a Class of Instruments under its securitisation programme, the base prospectus issued by the Company in relation with its securitisation programme which sets out the General Conditions, the summary of these Articles, the risk factors and other information and the final terms of the relevant Instruments and any supplements attached to these documents. If any securities are issued outside of a securitisation programme, Prospectus means the prospectus issued by the Company in relation with such specific issue of securities.

Redemption Amount means the amount to which each holder of a Compartment Share or a Beneficiary Unit of a specific Class is entitled to on the Redemption Date in accordance with the Articles and the relevant Appendix.

Redemption Date means, in respect of each Class of Compartment Shares or Beneficiary Units, the date on which the Redemption Amount is payable by the Company in accordance with the Articles and the relevant Appendix.

Register means, in relation to any Class of Instruments issued in registered form, the register (which for Compartment Shares shall be the share register of the Company as referred to in Article 39 of the Company Law) held by the Company or by the relevant Registrar for the purpose of recording the issuance and transfers of such registered Instruments.

Registrar means the relevant person in Luxembourg appointed by the Company as registrar in relation to a Class of Instruments as specified in the relevant Appendix or Conditions, as the case may be.

Securitisation Law means the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation.

Series means one or more Tranches of Instruments designed by the Board as a Series in accordance with these Articles.

Shareholder means any holder of Founding Shares or Compartment Shares from time to time.

Shares means the Founding Shares and /or the Compartment Shares, as the case may be.

Stock Exchange means any stock exchange including regulated markets as defined in item 14 of Article 4 of Directive 2004/39/EC of the European Parliament and of the Council of 21 April 2004 on markets in financial instruments.

Tranche means any tranche of Instruments issued by the Company being part of a Series and forming the whole or part of a Class.

Transaction Documents means, in relation to a specific Compartment, the agreements entered into by the Company in relation to such Compartment.

Transaction Party means, in relation to a Compartment, any party who holds Instruments issued by such Compartment or, a creditor whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of such Compartment or have been properly allocated thereto by the Board.

Unitholder means any holder of Beneficiary Units from time to time.

Valuation Date means any date on which a Compartment Value or a Value per Instrument is calculated by the Calculation Agent in accordance with the relevant Appendix and/or the Conditions.



Value per Instrument means, in relation to any Instruments the value of the Instruments as determined in accordance with the Appendix and/or the Conditions.

Section 2 - The company

Art. 2. Form and Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares and Beneficiary Units hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of TARANIS SECURITIES S.A. which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Securitisation Law and shall be subject to and governed by the provisions of the Securitisation Law.

Art. 3. Registered Office.

- 3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3.2 In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 4. Duration.

- 4.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of Share-holders adopted by two thirds of each Class of Shares present or represented and voting, provided however that the Company may not be dissolved and put into liquidation for as long as any Compartment of the Company has not been dissolved and liquidated in accordance with the Articles and the relevant Appendix or Conditions, as the case may be, of Instruments of any Class issued within such Compartment.

Art. 5. Corporate Objects.

- 5.1 The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Law. Such securitisation transactions may occur within or outside of a securitisation programme. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risk relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities whose value or return is linked to these risks.
- 5.2 The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself by any other means.
- 5.3 The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may, for securitisation purposes, further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.
- 5.4 The Company may borrow in any form permitted by the Securitisation Law. It may issue notes, bonds, warrants, certificates and any kind of debt within or outside of an issue programme. The Company may for securitisation purposes lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.
- 5.5 In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitisation Law, it may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustees or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, unless permitted by the Securitisation Law.
- 5.6 The Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending, and similar transactions for the purpose of a securitisation.
- 5.7 The Company may (but is not obliged to) generally employ any techniques and instruments relating to investments in order to gain exposure to these investments or for the purpose of their efficient management.
- 5.8 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumeration objects.
- 5.9 In accordance with the Securitisation Law, the Board is entitled to create one or more Compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate, as further determined in the Articles.

Art. 6. Share Capital.

- 6.1 The share capital of the Company may comprise Founding Shares and Compartment Shares, if any. At present, the Company has an issued share capital of seventy thousand euros (EUR 70,000.-) consisting of seven hundred (700) Founding Shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all of which have been fully paid up.
 - 6.2 The Company shall have an Authorised Capital of two billion euros (EUR 2,000,000,000.-).

- 6.3 The authorised and issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.
- 6.4 In addition, the issued capital of the Company may be increased by decision of the Board by the issuance of new Shares up to the amount of the Authorised Capital. Each time the Board shall so act to render effective, in whole or in part, an increase of the issued capital as authorised by these Articles, the Board shall cause this Article 6 to be amended so as to reflect such increase of capital and shall take or authorise the taking of all necessary action for the purpose of effecting such amendment in accordance with Luxembourg law.
- 6.5 The Board may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and may create a paid-in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of Shares, which reserves or paid-in surplus may be used to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses, for the payment of any dividend or other distribution or for allocating it to the legal reserve account or any other reserve account, as determined by the general meeting of Shareholders or the Board, as the case may be.
- 6.6 Shares issued within the authorised share capital may, as the Board shall determine, be of the same Class or of two or more different Classes. The specific rights attached to each Class of Shares shall be determined at the time of issue by the Board (in case of an issue of Shares within the Authorised Capital) or by the general meeting of Shareholders, respectively.
- 6.7 The Shareholders of one Compartment are not entitled to request the conversion of their Shares into Shares relating to another Compartment.

Art. 7. Shares.

- 7.1 Founding Shares shall confer no right to participate in the assets, profits or surpluses of, or generated by, any Compartment. Except as set out in the relevant Appendix, Compartment Shares shall confer no right to participate in the assets, profits or surpluses of, or generated by, any Compartment other than the Compartment(s) in relation to which such Compartment Shares have been issued, subject always to the terms as set out in the relevant Appendix.
- 7.2 Founding Shares shall confer on the holder thereof the right to receive such profits of the Company which are not attributable to any Compartment(s) available for distribution as the Shareholders' general meeting may resolve in accordance with Article 15, and, upon dissolution and liquidation of the Company in accordance with Article 16, the right to receive the liquidation surplus which is not attributable to any Compartment(s), if any.
 - 7.3 The Shares shall carry the voting rights as determined in Article 15.
- 7.4 Shares may be issued in registered or in bearer form. Bearer Shares may, at any time, at the request of the holder thereof, be converted into registered Shares. Registered Shares may not be converted into bearer Shares, provided however that registered Compartment Shares may be converted into bearer Compartment Shares to the extent that such conversion is explicitly provided for in the relevant Appendix. A conversion of bearer Shares into registered Shares will be effected by cancellation of the bearer Share certificate and an entry shall be made in the register of Shareholders to evidence such conversion. A conversion of registered Shares into bearer Shares will be effected by the issuance of one or more bearer Share certificates and an entry shall be made in the register of Shareholders to evidence such conversion. The Board may charge the costs of any such conversion to the Shareholder requesting the conversion.
- 7.5 A register of registered Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Company Law. Holders of Shares in registered form may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered Shares which shall be signed by two directors.
- 7.6 Ownership of registered Shares will be established by registration in the said register. Transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by one or more members of the Board or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board.
 - 7.7 Transfers of bearer Shares shall be effected by mere delivery.
- 7.8 The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to appoint one sole proxy to represent such Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.
- 7.9 The Shares are freely transferable, except, for Compartment Shares, if otherwise explicitly provided for in the relevant Appendix.
- 7.10 If any holder of bearer Shares can prove to the satisfaction of the Company that his bearer Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate bearer Share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine and request. At the issuance of the new bearer Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original bearer Share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates. The Company may, at its election, charge to the Shareholder the costs of a duplicate or of a new bearer Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original bearer Share certificate.
- 7.11 The Company may decide to issue fractional Compartment Shares. Such fractional Compartment Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Compartment Shares



on a pro rata basis. Where a Shareholder holds fractional Compartment Shares which in aggregate equal a full Compartment Share, such Shareholder shall, subject always to the provisions of the relevant Appendix, be entitled to one vote.

Art. 8. Board.

- 8.1 The Company shall be managed by the Board which shall be composed of not less than three members, who need not to be Shareholders of the Company. The members of the Board shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine their remuneration and the term for which they are elected. For the avoidance of doubt, no holder of Beneficiary Units shall have, at any time, the right to appoint directors.
- 8.2 The Board shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented at a general meeting of Shareholders.
- 8.3 Any member of the Board may be removed with or without cause or be replaced at any time by a resolution passed by a majority of the votes of the Shares present or represented at a general meeting.
- 8.4 The Shareholders' meeting may decide to appoint one or several Class A Directors and one or several Class B Directors.
- 8.5 In the event of a vacancy in the office of the Board, the remaining members of the Board may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 9. Meetings of the Members of the Board.

- 9.1 The Board will choose from among its members a chairman, and may decide to elect one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a member of the Board, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call of at least one day notice by the chairman or any two members of the Board, at the place indicated in the notice of meeting.
- 9.2 The chairman shall preside at the meetings of the Board and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another member of the Board, or in case of a general meeting of Shareholders, that any other person shall be in the chair of such meetings.
- 9.3 Resolutions of the Board shall be taken by a majority vote of the members of the Board present or represented. If no majority can be reached, the vote of the Chairman of the Board shall prevail.
- 9.4 The Board may appoint any officers, including a managing director, a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be members of the Board or Shareholders of the Company. The officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board.
- 9.5 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all members of the Board at least one business days prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.
- 9.6 Any member of the Board may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another member of the Board as his proxy. A member of the Board may represent several of his colleagues.
- 9.7 Any member of the Board may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 9.8 The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the its members, or any other number of members that the Board may determine, are present or represented.
- 9.9 Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any member of the Board.
- 9.10 Resolutions in writing approved and signed by all members of the Board shall have the same effect as resolutions voted at the Board; each member of the Board shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. All such resolutions in writing shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 10. Powers of the Board.

- 10.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose.
- 10.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

Art. 11. Corporate Signature.

The Company (including for the avoidance of doubt, any Compartment) shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors or if the Shareholders' Meeting decides to create two categories of Directors, by the joint signatures of any one Class A Director and any Class B Director or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 12. Delegation of Powers

12.1 The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers. The Board is authorised to appoint one or more persons, who may be, but need not be, directors, without prior authorisation of the meeting of Shareholders, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company (including for the avoidance of doubt, any Compartment) (for example for opening, managing and closing bank accounts, for representing the Company - including any Compartment - with respect to any authorities etc.).

12.2 The Board may also confer to any persons other special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 13. Conflict of Interest.

13.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Board or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any member of the Board or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

13.2 In the event that any member of the Board or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such member of the Board or officer shall make known to the Board such opposite interest and shall not consider, or vote on, any such transaction. Such transaction and such member of the Board's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of Shareholders.

Art. 14. Indemnification of members of the Board and Officers. The Company shall indemnify any member of the Board or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Board or officer of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. General Meetings of Shareholders.

15.1 Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders (being the holders of Founding Shares and Compartment Shares). It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company regardless of the Classes of Shares held by them.

15.2 A general meeting of Shareholders is convened by the Board. It may also be convened upon request in writing of Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

15.3 Convening notices to a general meeting of Shareholders shall set forth the agenda of such meeting. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda. The business transacted at any general meeting of Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

15.4 If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

15.5 The Board may fix in advance a date, not exceeding seventy-five days preceding the date of any general meeting of Shareholders, as a record date for the determination of the Shareholders entitled to receive notice of, and to vote at, any such meeting and in such case such Shareholders and only such shareholders as shall be Shareholders of record on the date so fixed shall be entitled to such notice of, and to vote at, such meeting, notwithstanding any transfer of any Shares on the register of Shareholders after any such record date fixed as aforesaid.

15.6 The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of the month of May at 10.00 a.m. Luxembourg time. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

15.7 The quorum and time-limits required by the Company Law shall govern the convening notices and the conduct of the general meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided in the Articles.

15.8 Without prejudice to other provisions of the Articles or any relevant Appendix, each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy by writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by the Company Law, resolutions at a general meeting of Shareholders duly convened will be adopted by a simple majority of the voting Shareholders.

15.9 The Board may determine any other reasonable conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any general meeting of Shareholders.

Art. 16. Dissolution and Liquidation of the Company.



- 16.1 The Company may be dissolved and put into liquidation by a resolution of the general meeting of the Shareholders, provided however that the Company may not be dissolved and put into liquidation for as long as any Compartment of the Company has not been dissolved and liquidated in accordance with the Articles and the relevant Appendix or Conditions, as the case may be, of Instruments of any Class issued within such Compartment.
- 16.2 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation, such appointment being subject, as the case may be, to the approval of the Luxembourg supervisory authority.
- 16.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company which are not attributable or allocated to any Compartment shall be distributed among the Founding Shareholders proportionally to the Founding Shares held by them.

Section 3 - Compartments

Art. 17. Creation of Compartments.

- 17.1 The Board may establish one or more Compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issues of the Classes of Instruments relating to such Compartments or other distinguishing characteristics.
- 17.2 The terms and conditions of the Classes of Instruments issued in respect of, and the specific objects of, each Compartment shall be determined by the Board or by the general meeting of Shareholders, as the case may be, and shall be set out in the Appendix or the Conditions, as the case may be, relating to such Class. Each Instrumentholder shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms applicable to these Instruments (as set out in the relevant Appendix or Conditions, as the case may be) and the Articles by subscribing to these Instruments.
- 17.3 The Company may, in relation to any Compartment issue one or more types of Instruments as further specified in Article 21 (Instruments General) and may enter into any type of agreements relating to such Instruments and for the purpose of securitising the Assets attributable or allocated to such Compartment.

Art. 18. Segregation of Compartments.

- 18.1 Each Compartment shall correspond to a distinct and segregated part of the Company's assets and liabilities, and (i) the rights of Transaction Parties of a Compartment are limited to the assets of such Compartment and (ii) the assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of the creditors or Transaction Parties whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this Compartment. In the relationship between the Instrumentholders, each Compartment is deemed to be a separate entity.
- 18.2 Subject to any particular rights or limitations for the time being attached to any Instruments, as may be specified in the Conditions, if a Compartment is liquidated, its assets shall be applied in accordance the priority of payment arrangements as determined by the Conditions, as the case may be, applicable to such Instruments.
- 18.3 If the realised net assets of any Compartment are insufficient to pay any amounts otherwise payable on the relevant Class in full in accordance with the Articles, the relevant Appendix or the Conditions, as the case may be, the relevant holders shall have no claim against the Company for or in respect of any shortfall and shall have no claim against any other Compartment or any other assets of the Company.
- 18.4 Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall, unless otherwise determined by the Board, be general 18.1 liabilities of the Company and shall, unless the Conditions provide otherwise, not be payable out of the assets of any Compartment.

However, if any liability which is not a Series-specific liability and which does not relate to any Compartment in respect of any Series of Instruments that is issued is not otherwise funded, it will be apportioned between the Series Assets of all the Instruments pro rata to the amounts owing on such Instruments. The apportionment of such liability might reduce the return that would otherwise have been payable on such Instruments.

Art. 19. Accounting Records of Compartments.

- 19.1 The Board shall establish and maintain separate accounting records for each of the Compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of the Transaction Parties of each Compartment and such accounting records shall be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.
- 19.2 In case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the aggregate value of the Instruments issued by such Compartments or in such other manner as properly determined by the Board acting in good faith, provided that such liabilities shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole.
- 19.3 Aggregated accounts of the Company, including all Compartments, shall be expressed in euros. The reference currencies of the Compartments may be in different denominations.
- 19.4 Profits accrued by the Company in respect of a Compartment shall result in an immediate and irrevocable commitment and booked accordingly, regardless of the actual date of payment of dividends or redemption amounts to such holders out of these profits or the accounting of such profits into a reserve account.
- Art. 20. Liquidation of Compartments. Unless otherwise determined in the terms of the Instruments relating to a Compartment as set out in the relevant Appendix and/or Conditions, as the case may be, the Board may at any time liquidate

any single Compartment. The liquidation of a Compartment will not affect the status of any other Compartment nor of the Company in general.

Section 4 - Instruments

Art. 21. Instruments - General. Within each Compartment, the Company may issue one or several types of Instruments. Such Instruments shall be governed by the provisions of this Section 4 and the relevant Appendix and/or Conditions relating to such Instruments. In case of contradictions between the Articles and the relevant Appendix, the provisions of the relevant Appendix shall prevail.

Art. 22. Compartment Shares.

- 22.1 To the extent not deviated therefrom in this Article 22 or in the relevant Appendix, the provisions of Article 7 (Shares) shall also apply to Compartment Shares.
- 22.2 Within the limits of the Authorised Capital, the Board is authorised (i) to issue Compartment Shares by contributions in cash, contributions in kind or by conversion of the net profits or any other available reserves of a specific Compartment into share capital in whole or in part, from time to time as the Board in its discretion may determine (subject always to the terms of any Instruments issued in relation to such Compartment) within a period expiring five years after the date of publication of the most recent resolution of the general meeting of Shareholders deciding on the amount of the authorized capital; and (ii) to determine the terms of any such increase 12 of capital and issuance of Compartment Shares, including in relation to contributions in cash and in kind the price per Compartment Share and payment terms and terms of delivery, respectively. During such period of five years the Board be and is hereby authorised to issue Compartment Shares and to grant options to subscribe for Compartment Shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares issued).
- 22.3 All Compartment Shares issued by the Company shall be redeemable shares. Subscribed and fully paid in Compartment Shares shall be redeemable at any time upon request of the Board of the Company at the relevant Redemption Amount in accordance with and subject to the Company Law. The Redemption Amount for each such Compartment Share shall be the Value per Instrument of such Compartment Share which shall, unless otherwise provided for in the relevant Appendix, be determined in accordance with the provisions of the relevant Appendix and/or the relevant Conditions.
- 22.4 The Redemption Amount shall be paid in cash or, if provided for in the relevant Appendix, in kind. The Redemption Amount shall, unless otherwise provided for in the relevant Appendix, be paid within a period as determined by the Board in its reasonable discretion as set out in the relevant Appendix.
- 22.5 Except as otherwise provided in the relevant Appendix, Compartment Shares shall be redeemed on a pro rata basis among Shareholders of the relevant Class or Classes. The redemption of Compartment Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Company Law (distributable funds including the share premium account, if any) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Compartment. In the event that specific redemption rights have been granted to the holders of a specific Class of Compartment Shares at the time of issue, if the Company's retained profits and non-compulsory reserves attributable or allocated to the relevant Compartment(s) are not sufficient to pay out the redemption price of all Compartment Shares requested to be redeemed by Shareholders, the relevant redemption requests shall be reduced on a pro rata basis, unless otherwise provided for in the relevant Appendix.
- 22.6 The Compartment Shares that have been redeemed shall be immediately suspended (but may also be cancelled) and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The holders of Compartment Shares agree that the redemption of Compartment Shares made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company. Compartment Shares shall not be redeemable at the request of a Shareholder, except where such redemption rights have been provided for in the relevant Appendix. Where the holding of Compartment Shares by any party is deemed by the Company to be prejudicial to the Company, the Company may elect to redeem such Compartment Shares at the relevant Value per Instrument.
- 22.7 An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the Compartment Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital. The reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

Art. 23. Beneficiary Units.

- 23.1 Subject to the provisions of this Article 23, the rights and obligations attaching to any Beneficiary Unit shall be determined at the time of issue and from time to time thereafter as set out in the relevant Appendix.
- 23.2 Beneficiary Units may be issued against contributions in cash or contributions in kind. Contributions in kind are subject to an independent auditor's control in respect of the valuation of these contributions. The relevant Appendix shall set out the issue price for each Beneficiary Unit.
 - 23.3 The relevant Appendix shall set forth the terms of each Class of Beneficiary Units and shall specify:
 - (a) the currency of the Beneficiary Units;
 - (b) the Assets in relation to which the Beneficiary Units are issued;
- (c) details of any dividend payments and the currency in which dividends will be paid, the Redemption Amount and the currency in which the Redemption Amount will be paid and the Redemption Date;
 - (d) the method of determining the Redemption Amount;

SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION

- (e) limitations, if any, of the voting rights attaching to the Beneficiary Units; and
- (f) any other rights, obligations and restrictions attaching to the Beneficiary Units as the Board may determine at its sole and absolute discretion.
- 23.4 The terms of each Class of Beneficiary Units as set out in the relevant Appendix and, as the case may be, as amended from time to time in accordance with the Articles and the relevant Appendix shall be binding on the Unitholders, the Shareholders, and the Company.
- 23.5 Subject to these Articles and the relevant Appendix, each Beneficiary Unit shall confer on the holder a right to receive, on an accrual basis, such dividends including interim dividends (if any) out of the proceeds of the Assets in relation to which the Beneficiary Units have been issued, payable on such terms as set out in the relevant Appendix. Subject to any particular rights or limitations as to dividends for the time being attached to any Beneficiary Units, as may be specified in the relevant Appendix, all dividends shall be apportioned and paid pro rata to Unitholders.
- 23.6 All unclaimed dividends may be invested or otherwise made use of by the Board for the benefit of the relevant Compartment until claimed. No dividend shall bear interest as against the relevant Compartment or the Company. Any dividend unclaimed after a period of five years from the date of declaration of such dividend shall, if the Board so resolves, be forfeited and thenceforth shall cease to be owing by the relevant Compartment or the Company and shall belong to the relevant Compartment or, where the relevant Compartment has been liquidated by that time, to the Company absolutely.
- 23.7 The Board may resolve that it is desirable to capitalise such profits of a Compartment as the Board may determine in its absolute discretion.
- 23.8 Beneficiary Units shall not be redeemable at the option of Unitholders, except if otherwise set out in the relevant Appendix. The Board may decide to redeem Beneficiary Units of any Class from a holder thereof to the extent and in accordance with the terms set out in the relevant Appendix. Where the holding of Beneficiary Units by any party is deemed by the Company to be prejudicial to the Company, the Company may elect to redeem such Beneficiary Units at the relevant Value per Instrument.
- 23.9 Subject to these Articles and the relevant Appendix, each Beneficiary Unit shall confer on the holder a right to receive repayment of an amount equal to the Redemption Amount on the Redemption Date out of the assets of the relevant Compartment. If on the Redemption Date the realised net assets of the relevant Compartment are insufficient to pay the full Redemption Amount payable to each Unitholder within that Class on a timely basis, the proceeds of the relevant 14 Compartment will, subject to the Appendix, be distributed equally amongst each holder of that Class pro rata to any amount owing on the Beneficiary Units held by each holder as soon as such proceeds are available to the Company. Upon the redemption of a Beneficiary Unit pursuant to the terms of the relevant Appendix, such Beneficiary Unit shall be cancelled and the holder thereof shall cease to be entitled to any rights in respect thereof and accordingly his name shall be removed from the register of holders with respect thereto.
- 23.10 The Board may deduct from any dividend or other monies payable to any Unitholder on or in respect of a Beneficiary Unit all sums of money (if any) presently payable by him to the Company on account of payment calls or otherwise in relation to the Beneficiary Units and any sums required to be deducted there from by law.
- 23.11 The holders of a Class of Beneficiary Units have the right to receive notice of any meetings of holders of that Class of Beneficiary Units to resolve on a variation of their rights in accordance with the Articles and the relevant Appendix on the allocation of profits of the Compartment in relation to that Class of Beneficiary Units on an annual basis, and to attend and vote thereat. Each Unitholder is entitled to a number of votes equal to the number of his Beneficiary Units in the relevant Class. Unitholders may vote either in person or by giving a proxy in writing to another person who need not be a holder.
- 23.12 Beneficiary Units may be issued in registered or in bearer form. Beneficiary Units in bearer form may, at any time, at the request of the holder thereof, be converted into registered Beneficiary Units. Beneficiary Units in registered form may not be converted into Beneficiary Units in bearer form unless such conversion is explicitly provided for in the relevant Appendix. A conversion of bearer Beneficiary Units into registered Beneficiary Units will be effected by cancellation of the bearer Beneficiary Units certificate and an entry shall be made in the register of Unitholders to evidence such conversion. A conversion of registered Beneficiary Units into bearer Beneficiary Units will be effected by the issuance of one or more bearer Beneficiary Units certificates and an entry shall be made in the register of Unitholders to evidence such conversion. The Board may charge the costs of any such conversion to the Unitholder requesting the conversion.
- 23.13 A register of registered Beneficiary Units will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Unitholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Company Law. Holders of Beneficiary Units in registered form may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered Beneficiary Units which shall be signed by two directors.
- 23.14 Ownership of registered Beneficiary Units will be established by registration in the said register. Transfer of registered Beneficiary Units shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Unitholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Beneficiary Units shall be entered into the register of Unitholders; such inscription shall be signed by one or more members of the Board or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board.
 - 23.15 Transfers of bearer Beneficiary Units shall be effected by mere delivery.
- 23.16 The Company will recognise only one holder per Beneficiary Unit; in case a Beneficiary Unit is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Beneficiary Unit will have to appoint one sole proxy to represent such

unit in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Beneficiary Unit until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

23.17 The Beneficiary Units are freely transferable unless otherwise explicitly provided for in the relevant Appendix.

23.18 The rights attached to any Class of Beneficiary Units and which have been determined by the Board in accordance with the Articles may, unless otherwise provided by the relevant Appendix, be varied or abrogated by the Board with the consent in writing of the holders of the majority of the issued Beneficiary Units of that Class, or with the sanction of a resolution passed by majority of the votes cast at a separate meeting of the holders of Beneficiary Units of that Class; but such consent or sanction shall not be required in the case of a variation, amendment or abrogation of the special rights attached to any Beneficiary Units of any Class if, in the view of the Board, such variation, amendment or abrogation does not materially prejudice the interests of the relevant holders or any of them. Any such variation, amendment or abrogation shall be set out in a revised Appendix, a copy of which will be provided to the affected holders in accordance with these Articles on the date of issue of such document and shall be binding on the holders of the relevant Beneficiary Units.

23.19 Where the sanction by resolution of holders is required pursuant to this Article 23 for the purpose of any variation or amendment to the rights attached to the Beneficiary Units of that Class, such resolution shall be put to a separate meeting of the relevant holders. To every such separate meeting all the provisions of these Articles and of the Company Law relating to general meetings of the Shareholders or to the proceedings thereat shall apply, mutatis mutandis.

23.20 Any notice to be given to or by any Unitholder pursuant to the Articles or the relevant Appendix shall be in writing and shall be made in the manner provided for in the Company Law for notices to Shareholders, provided that so long as the Beneficiary Units are listed on any stock exchange or publicly offered in any jurisdiction, any notice to the Unitholders shall be published in accordance with the rules and regulations of each such stock exchange and each such jurisdiction. Notices given pursuant to the preceding paragraphs will become effective (a) in the case of Beneficiary Units in registered form on the eight day after the date of mailing or (b) if published (whether or not also so given), on the eight day after the date of such publication, or, if published more than once, on the date of the first such publication or, if required to be published in more than one newspaper, on the date of the first such publication in all the required newspapers. Any Unitholder present in person at any meeting of the Company shall, for all purposes, be deemed to have received due notice of such meeting and, where requisite, of the purposes for which such meeting was convened. Notwithstanding any of the provisions of these Articles, any notice to be given by the Company to a Beneficiary Shareholder may be given in any manner agreed in advance by any such Unitholder.

23.21 Subject to the relevant Appendix, the Unitholders shall have the same information rights in relation to the Company as the Shareholders which shall however be limited to information relating to the Compartment in relation to which the relevant Beneficiary Shares have been issued.

Art. 24. Debt and other Instruments. The Board may decide, in relation to any Compartment, to issue any kind of debt instruments, warrants and/or certificates, the terms and conditions of which shall be set forth in the relevant Conditions.

Art. 25. Calculation of the Value per Instrument. The Value per Instrument of each Class of Instrument shall be calculated from time to time by the Calculation Agent as set out in the relevant Conditions.

The Board shall be entitled to use the services of any recognised information or pricing service. The Board shall, in making any valuations of assets, be entitled to rely on any information thereon provided by the Calculation Agent.

Any valuations made pursuant to these Articles shall be binding on all holders of Instruments.

Art. 26. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Value per Instruments.

26.1 In respect of each Class of Instruments, the Value per Instrument shall be calculated from time to time by the Calculation Agent under the responsibility of the Board on each Valuation Date (or if Valuation Dates have not been determined in the relevant Conditions or the relevant Appendix, at a frequency determined by the Board in accordance with the applicable law and regulations).

26.2 The Company may suspend the determination of the Value per Instrument of any particular Class of Instruments and the issue and, if applicable, the redemption of its Instruments during (a) any period when any one of the principal markets or other stock exchanges on which a substantial portion of the Assets attributable to such Instruments, from time to time, are quoted is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended, (b) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Board, or the existence of any state of affairs in the property market, sale and/or redemption prices of the relevant Assets cannot fairly be calculated, (c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the relevant Assets or the current prices on any market or other stock exchanges (d) any period when the Board is unable to dispose of the relevant Assets or repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of such Assets to the holders thereof or during which time any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of such Instruments, if any, cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange, (e) any period when the Value of any subsidiary of the Company may not be determined accurately, (f) when for any other reason, the prices of any investments cannot be promptly or accurately ascertained and/or (g) or for any other reasons described in the relevant Conditions or Appendix.

Art. 27. Meetings of Unitholders and Compartment Shareholders of a Specific Class.

27.1 The Unitholders and Compartment Shareholders of a Class or Classes issued in respect of any Compartment may participate in Class meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.



- 27.2 In addition, the Unitholders and Compartment Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.
- 27.3 The provisions of Article 15 shall apply to such Class meetings including in particular that one tenth of the holders of a Class of Beneficiary Units may require the Board in writing to convene a Class meeting.
- 27.4 Each Beneficiary Unit and each Compartment Share of the relevant Class is entitled to one vote, except if otherwise provided for in the Articles or any relevant Appendix.
- 27.5 Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the Class meeting of Unitholders and the Class meeting of Compartment Shareholders are passed by a simple majority of the holders of Beneficiary Units or Compartment Shares, as the case may be, present or represented and voting.
- 27.6 Any resolution of the general meeting of Shareholders, affecting the rights of the Unitholders or Compartment Shareholders of any Class, shall only be validly passed once confirmed by a resolution of the general meeting of Unitholders or Compartment Shareholders, as the case may be, of such Class or Classes.

Art. 28. Custodian.

- 28.1 To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a credit institution established in the Grand Duchy of Luxembourg.
 - 28.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for, or implied, by the Securitisation Law.
- 28.3 If the Custodian desires to retire, the Board shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The Board shall determinate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in place thereof.

Section 5 - Accounting matters, Dividends and distributions

Art. 29. Auditors.

- 29.1 The accounting data set out in the annual report of the Company shall be audited by the independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the Board and remunerated by the Company.
 - 29.2 The independent auditors shall perform all such duties as prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.
 - 29.3 The financial statements of the Company shall be expressed in euros.
- **Art. 30. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December.

Art. 31. Mandatory Capital Reserves - Dividends and Distributions.

- 31.1 Five per cent of the annual net profits of the Company shall be allocated to the legal reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon and so long as such surplus reserve equals or exceeds ten per cent of the issued share capital of the Company, as such capital is increased or reduced from time to time.
- 31.2 The general meeting of Shareholders shall determine how the balance of net profits shall be disposed of and from time to time shall declare, or authorise the Board to pay, dividends and distributions in respect of such amounts. Subject to the provisions of Luxembourg law, the Board may decide from time to time to pay interim dividends. The general meeting of Shareholders, by conversion of net profits into capital and paid-in surplus, may distribute stock dividends in lieu of cash dividends, or to declare, or authorise the Board to pay, dividends or distributions in kind. Dividends and other distributions may also be paid out of unappropriated net profit brought forward from prior years.
- 31.3 Dividends and distributions declared may be paid in euros or any other currency selected by the Board, and may be paid at such times as the Board may determine. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate funds available for such dividends or distributions into the currency of payment.
- 31.4 Any dividends or distributions declared but not claimed by a Shareholder within a period of five years from the declaration thereof, shall be forfeited by the Shareholder and shall revert to the Company or the relevant Compartment thereof, as the case may be. The Board shall have the power from time to time to take all necessary action to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company. No interest will be paid on dividends declared or distributions made by the Company but held by it for the account of Shareholders.
- 31.5 Payments of dividends and other distributions in respect of Compartment Shares and Beneficiary Units shall be effected in accordance with the relevant Appendix. In case of divergence between the provisions of this Article and the provisions of the Appendix, the provisions of the Appendix shall prevail.

Section 6 - Miscellaneous

- **Art. 32. Amendments to the Articles.** The Articles may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Company Law.
- Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.
- **Art. 34. Translation of the Articles of Incorporation.** The Articles are drawn in French and in English. In case of divergence between the French and English version, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Number	Subscribed	Amount
	of shares	capital	paid-in
		(EUR)	(EUR)
STICHTING HOLDING TARANIS SECURITIES I, prenamed	350	35,000	35,000
STICHTING HOLDING TARANIS SECURITIES II, prenamed	350	35,000	35,000
	700	70,000	70,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 6,000.- Euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set at six (6) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Class A and Class B Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009:

Class A Directors:

Jean Bodoni, with professional address at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg; Fabrizio Rondanelli, with professional address at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg; and Romaine Fautsch, with professional address at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Class B Directors:

Pierre Malevez, with professional address at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg; André Lecoq, with professional address at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg; and

Philippe Jouard, with professional address at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law, the Shareholders' meeting hereby authorises the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

2. The registered office shall be set at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Nous, Joseph Elvinger, Notaires demeurant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. STICHTING HOLDINGS TARANIS SECURITIES I, avec siège social à 165, Naritaweg, 1043 BW Amsterdam (Pays-Bas),

dûment représentée par Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, demeurant pour raisons professionnelles à Luxembourg, en vertu d'une procuration, émise à Amsterdam le 28 novembre 2006; et



2. STICHTING HOLDINGS TARANIS SECURITIES II, avec siège social à 165, Naritaweg, 1043 BW Amsterdam (Pays-Bas).

dûment représenté(e) par Mme Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant pour raisons professionnelles à Luxembourg,

en vertu d'une procuration, émise à Amsterdam le 28 novembre 2006.

Les procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les comparants ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants constitutifs d'une société qu'ils déclarent former comme suit:

Section 1 - Généralités

Art. 1 er. Définitions. Lorsqu'ils seront employés dans les présents Statuts, les termes suivants auront la signification donnée ci-après. Dans le cas où des termes définis de manière identique sont également contenus dans une résolution créant un Compartiment, les définitions contenues dans ladite résolution du Conseil prévaudront eu égard audit Compartiment et, dans le cas où des termes définis de manière identique seront également contenus dans une Annexe ou dans des Conditions, la définition contenue dans ladite Annexe ou dans lesdites Conditions prévaudra eu égard aux Classes d'Instruments auxquelles ladite Annexe ou lesdites Conditions se rapportent.

Annexe désigne l'annexe aux Statuts établissant les conditions particulières des Actions de Compartiments ou des Parts Bénéficiaires émises dans une Classe particulière au sein d'un Compartiment spécifique.

Statut désigne les statuts constitutifs de la Société, dans leur version amendée ou modifiée le cas échéant.

Actifs désigne les actifs d'un Compartiment.

Capital autorisé désigne le capital autorisé de la Société, auquel l'Article 6 des Statuts fait référence et dont le montant est déterminé par l'assemblée générale des Actionnaires.

Parts Bénéficiaire désigne toute part bénéficiaire émise par la Société dans une Classe particulière et en rapport avec un Compartiment spécifique, et bénéficiant des droits prévus par les Statuts et par l'Annexe concernée.

Conseil désigne le conseil d'administration de la Société.

Jour Ouvré désigne une journée (autre qu'un samedi ou qu' un dimanche) lors de laquelle les banques d'affaires ainsi que les marchés de change étrangers effectuent des paiements et sont ouverts pour des opérations d'ordre général (incluant les opérations de change et les dépôts de devises étrangères) et ce à Londres, Luxembourg ainsi qu'à d'autres lieux éventuellement mentionnées à l'Annexe.

Agent de Calcul désigne la personne compétente mentionnée en cette qualité à l'Annexe concernée et/ou aux Conditions concernées.

Certificats désigne les certificats émis par la Société dans une ou plusieurs Tranches conformément aux présents Statuts et aux Conditions concernées.

Classe désigne une classe d'Instruments, émise en relation avec un Compartiment spécifique et établie à l'Annexe ou dans les Conditions concernées.

Valeur de Classe désigne, eu égard à une Classe particulière d'Instruments, la part de la Valeur d'un Compartiment attribuée ou attribuable à ladite Classe.

Société désigne TARANIS SECURITIES S.A.

Loi sur les sociétés désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Compartiment désigne une part distincte et séparée des actifs et des dettes de la Société au sens de l'Article 5 de la Loi sur la Titrisation et à laquelle des Actifs sont ponctuellement affectés.

Actionnaires de Compartiment désigne les détenteurs d'Actions de Compartiment.

Actions de Compartiment désigne les actions émises ponctuellement par la Société dans une Classe spécifique en rapport avec un Compartiment particulier, et qui disposent des droits prévus à l'Annexe concernée.

Valeur d'un Compartiment désigne, eu égard à un Compartiment spécifique, la valeur telle que déterminée à une Date d'Evaluation, des Actifs attribués ou attribuables audit Compartiment, et ce après déduction de toutes les créances des Parties à l'Opération (autres que les Détenteurs d'Instruments) ou tout autre personne se rapportant audit Compartiment.

Conditions désigne, (i) eu égard à toute Classe d'Instruments de Dette, les termes et conditions desdits Instruments de Dette tels qu'établis dans le Prospectus, dans les Documents de Transaction correspondants et dans les Statuts et, (ii) eu égard aux Actions d'un Compartiment ou aux Parts Bénéficiaires, les termes et conditions tels qu'établis dans le Prospectus, les Documents de Transaction et les Statuts correspondants.

Dépositaire désigne l'établissement de crédit désigné le cas échéant par la Société en tant que dépositaire des Actifs d'un Compartiment et tel qu'il est établi à l'Annexe ou dans les Conditions concernées,

Détenteur d'Instrument de Dette désigne tout détenteur d'Instruments de Dette.

Instruments de Dette désigne tous instruments de dette et/ou Certificats et/ou warrants émis par la Société dans une Classe spécifique et en rapport avec un Compartiment particulier, et ayant les droits prévus aux Conditions correspondantes.

EUR ou euro désigne la monnaie légale du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que celle des Etats membres de l'Union Européenne prenant part à la troisième phase de l'Union Economique et Monétaire.

Actionnaire Fondateur désigne tout détenteur de Parts de Fondateur.

Parts de Fondateur désigne les parts de fondateur dans le capital social de la Société, non émises en fonction d'un Compartiment, et disposant des droits tels qu'établis par les Statuts.

Conditions générales désigne les conditions générales applicables aux Instruments de Dette telles qu'établies dans le Prospectus.

Détenteur d'instrument désigne tout détenteur d'Instruments.

Instruments désigne les Actions, Parts Bénéficiaires et/ou Instruments de Dette.

Date d'Emission désigne, eu égard aux Instruments, la date précisée en tant que telle à l'Annexe ou dans les Conditions concernées.

Prospectus désigne, eu égard à l'émission de chaque Classe d'Instruments sous le programme de titrisation de la Société, le document de base publié par la Société en rapport avec son programme de titrisation qui établit les Conditions Générales, un résumé des présents Statuts, les facteurs de risque, les autres informations, ainsi que les conditions finales et tout autre supplément en rapport avec de tels documents. Si des Instruments sont émis en dehors du programme de titrisation, Prospectus désigne le prospectus émis par la Société en relation avec cette émission spécifique d'Instruments.

Montant de Remboursement désigne le montant auquel chaque détenteur d'une Action d'un Compartiment ou d'une Part Bénéficiaire d'une Classe spécifique a droit à la Date de Remboursement et ce conformément aux Statuts et à l'Annexe concernée.

Date de Remboursement désigne, à l'égard de toute Classe d'Actions de Compartiment ou de Parts Bénéficiaires, la date à laquelle le Montant de Remboursement doit être payé par la Société et ce conformément aux Statuts ainsi qu'à l'Annexe concernée,

Registre désigne, eu égard à toute Classe d'Instruments émise sous forme nominative, le registre (lequel devrait être, pour les Actions de Compartiment, le registre des Actionnaires de la Société auquel fait référence l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés) tenu par la Société ou par le Teneur du Registre compétent aux fins d'enregistrer l'émission et les transferts desdits Instruments enregistrés.

Teneur du Registre désigne la personne compétente au Luxembourg nommée par la Société en tant que Teneur du Registre eu égard à une Classe d'Instruments et tel que spécifiée à l'Annexe ou aux Conditions concernées.

Loi sur la Titrisation désigne la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Série(s) désigne une ou plusieurs Tranches d'Instruments défini par le Conseil comme «série» conformément aux présents

Actionnaire désigne tout détenteur de Parts de Fondateur ou d'Actions de Compartiment.

Actions désigne des Parts de Fondateur et/ou des Actions d'un Compartiment.

Bourse désigne toute bourse de valeurs, y compris les marchés réglementés tels que définis au point 14 de l'Article 4 de la Directive 2004/39/CE du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers.

Tranche désigne toute tranche d'Instruments émise par la Société, appartenant à une Série et constituant une Classe en tout ou partie.

Documents Transactionnels désigne, eu égard à un Compartiment spécifique, les conventions conclues par la Société quant audit Compartiment.

Partie à l'Opération désigne, eu égard à un Compartiment, toute partie détenant des Instruments émis par ledit Compartiment, ou un créancier dont les créances sont nées lors de la création, de l'exploitation ou de la liquidation dudit Compartiment, ou qui y ont été correctement affectées par le Conseil.

Détenteur de Parts désigne tout détenteur de Parts Bénéficiaires.

Date d'Evaluation désigne toute date à laquelle la Valeur d'un Compartiment ou la Valeur par Instrument est calculée par l'Agent de Calcul conformément à l'Annexe concernée et/ou aux Conditions.

Valeur par Instrument désigne, eu égard aux Instruments, la valeur des Instruments tel qu'établie conformément à l'Annexe et/ou aux Conditions.

Section 2 - La société

Art. 2. Forme et Dénomination. Par les présentes, les comparants et tous ceux qui deviendront détenteur des Actions et des Parts Bénéficiaires ci-après émises, constituent une société sous la forme d'une société anonyme, prenant la dénomination de TARANIS SECURITIES S.A., dont le statut sera celui d'une société de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation. Cette société sera soumise à la Loi sur la Titrisation et sera régie par ses dispositions.

Art. 3. Siège Social.

- 3.1 Le siège social de la Société est fixé à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- 3.2 Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et qui sont de nature à interférer sur l'activité normale de la Société au siège social de celle-ci, ou bien la communication aisée entre le siège et des personnes à l'étranger, le siège de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera une société luxembourgeoise malgré ce transfert réalisé à titre provisoire.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société pourra être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires aux deux tiers de chaque Classe d'Actions présentes ou représentées et disposant d'un droit de vote, à la condition toutefois que la Société ne soit pas dissoute ou mise en liquidation avant qu'un Compartiment de la Société ou



que des Instruments d'une Classe émis dans ledit Compartiment n'aient pas été dissout et liquidés conformément aux Statuts, à l'Annexe ou aux Conditions concernées.

Art. 5. Objet Social.

- 5.1 Dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation, l'objet social de la Société est de conclure, et réaliser toute opération de titrisation ainsi que de servir de véhicule pour de telles opérations de titrisation. Ces titrisations peuvent êtres faites dans le cadre ou en dehors d'un programme de titrisation. À cet effet, la Société pourra, entre autre, acquérir ou assumer, soit directement soit par le biais d'une autre entité ou par tout autre véhicule, le risque lié à la détention ou à la propriété de créances, valeurs et/ou autres biens ou actifs, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, et/ou les risques liés aux dettes ou aux engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités entreprises par des tiers, en émettant des titres dont la valeur ou le rendement se rapporte auxdits risques.
- 5.2 La Société pourra assumer ou prendre ces risques en procédant à l'acquisition, par tout moyen, des créances, et/ou des actifs, en garantissant les dettes ou les engagements ou en se liant elle-même par d'autres moyens.
- 5.3 La Société pourra procéder à (i) l'acquisition, la détention et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit et par tout moyen, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'obligations et d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, à (ii) l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que transfert par vente, échange, ou par tout autre moyen, d'actions, d'obligations, d'effets et d'autres valeurs ou d'instruments financiers de quelque sorte que ce soit, et de contrats s'y rapportant, ainsi qu'à (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (y compris entre autres les actifs auquel les points (i) et (ii) ci-dessus font référence). La Société pourra, à des fins de titrisation, en outre acquérir, détenir et disposer de participation dans des sociétés de personnes, des sociétés en commandite, des trust, fonds et autre entités.
- 5.4 La Société pourra effectuer des emprunts sous quelque forme que ce soit dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation. Elle pourra, émettre des effets, obligations, warrants, certificats ainsi que tout type de créance dans le cadre ou en dehors d'un programme d'émission. La Société pourra, à des fins de titrisation, prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou émissions de titres à ses filiales, sociétés soeurs ou à toute autre société.
- 5.5 Conformément à la Loi sur la Titrisation et dans les limites autorisées par celle-ci, la Société pourra également donner des garanties et constituer des sûretés sur ses actifs afin de garantir les obligations qu'elle aura assumées pour la titrisation de ces actifs ou au profit d1 investisseurs (y compris leurs administrateurs ou représentants, le cas échéant) et/ou toute entité émettrice participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra pas mettre en gage, transférer, grever ou créer des titres sur tout ou partie de ses actifs, à moins que la Loi sur la Titrisation ne l'y autorise.
- 5.6 La Société pourra conclure, signer et exécuter des contrats d'échange (swaps), dérivés futures (futures), des contrats à termes (forwards), produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et toute opération similaire pour conclure une titrisation.
- 5.7 La Société pourra (sans y être obligée) généralement employer toute technique et tout instrument se rapportant aux placements afin d'obtenir la couverture de ces placements ou de parvenir à une gestion efficace.
- 5.8 Il convient de comprendre les descriptions ci-dessus dans leur sens le plus large, leur enumeration n'étant pas limitative. L'objet social inclura toute opération ou toute convention conclue par la Société, dans la mesure où celles-ci ne sont pas contraire aux objets énumérés auparavant.
- 5.9 Conformément à la Loi sur la Titrisation, le Conseil est habilité à créer un ou plusieurs Compartiments, correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société, ainsi que le déterminent plus amplement les Statuts.

Art. 6. Capital Social.

- 6.1 Le capital social de la Société pourra comprendre les Parts de Fondateur ainsi que les Actions de Compartiment. Actuellement, la Société dispose d'un capital social émis s'élevant à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) composé de sept cent (700) Parts de Fondateur d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes ayant été entièrement libérées.
 - 6.2 Le Capital Autorisé de la Société est fixé à deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000,-).
- 6.3 Le capital autorisé et émis de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.
- 6.4 Par ailleurs, le capital émis de la Société pourra être augmenté sur décision du Conseil par l'émission de nouvelles Actions, dans la limite du montant du Capital Autorisé. Chaque fois que le Conseil aura agit ainsi afin de rendre effective, en tout ou partie, une augmentation du capital émis, telle que l'autorise les présents Statuts, celui-ci veillera à ce que cet Article 6 soit modifié afin de refléter ladite augmentation de capital, et il prendra, ou autorisera, toute action nécessaire afin de procéder à ladite modification conformément à la loi luxembourgeoise.
- 6.5 Le Conseil pourra créer le cas échéant des réserves en capital qu'il jugera appropriées (en sus des réserves requises par la loi) et il pourra également créer un surplus d'apport versé à partir des fonds que la Société aura reçu en tant que primes d'émission sur la vente et rémission d'Actions, ces réserves ou ce surplus versé pouvant être utilisés en vue du paiement des Actions pouvant être rachetées par la Société conformément aux présents Statuts, être utilisé pour la compensation de perte en capital réalisée ou non réalisée, pour le paiement de tout dividende ou autre distribution ou pour être affectées au compte de réserve légale ou à tout autre compte de réserve, tel que l'assemblée générale des Actionnaires ou le Conseil pourront en décider, selon le cas.
- 6.6 Les Actions émises dans le cadre du capital social autorisé pourront, comme le Conseil le déterminera, être de la même Classe ou de deux Classes différentes, voire plus. Les droits spécifiques attachés à chaque Classe d'Actions seront

déterminés respectivement par le Conseil au moment de l'émission (dans le cas où les Actions sont émises dans le cadre du Capital Autorisé) ou par l'assemblée générale des Actionnaires.

6.7 Les Actionnaires d'un Compartiment ne sont pas habilités à demander la conversion de leurs Actions en Actions se rapportant à un autre Compartiment.

Art. 7. Actions.

7.1 Les Parts de Fondateur ne conféreront aucun droit de participer aux actifs, aux bénéfices ou aux excédents d'un des Compartiments ou générés par l'un de ceux-ci. À l'exception des dispositions figurant à l'Annexe concernée, les Actions d'un Compartiment ne conféreront aucun droit de participer aux actifs, aux bénéfices ou aux excédents générés par un Compartiment autre que le ou les Compartiments pour lesquels lesdites Actions ont été émises, toujours sous réserve des conditions établies à l'Annexe concernée.

7.2 Les Parts de fondateur conféreront à leur détenteur le droit de percevoir les bénéfices distribuables de la Société qui ne sont attribuables à aucun Compartiment, tel que l'assemblée générale des Actionnaires pourra en décider en vertu de l'Article 15, ces actions conféreront également à leur détenteur un droit quantau bonis de liquidation dans le cadre d'une liquidation ou d'une dissolution si ce bonis n'est attribuable à aucun Compartiment et ce en vertu de l'Article 16.

7.3 Les Actions seront assorties d'un droit de vote, tel que défini à l'Article 15.

7.4 Les Actions pourront être émises sous forme nominative ou au porteur. Les Actions au porteur pourront, à tout moment, et sur demande de leur détenteur, être converties en Actions nominatives. Les Actions nominatives ne pourront pas être converties en Actions au porteur, à moins que les Actions nominatives d'un Compartiment puissent être converties en Actions au porteur d'un Compartiment dans la mesure où une telle conversion est explicitement prévue à l'Annexe concernée. La conversion d'Actions au porteur en Actions nominatives sera effectuée en annulant le certificat d'Action au porteur, et une inscription sera portée dans le registre des Actionnaires afin d'attester de ladite conversion. Une conversion d'Actions nominatives en Actions au porteur sera réalisée par l'émission d'un ou de plusieurs certificats d'Action au porteur, et une inscription sera portée dans le registre des Actionnaires afin d'attester de ladite conversion. Le Conseil pourra facturer le coût de ladite conversion à l'Actionnaire qui en aura fait la demande.

7.5 Un registre des Actions nominatives sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce registre comportera toutes les informations requises par l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés. Les détenteurs d'Actions nominatives pourront demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats établissant leurs détentions respectives d'Actions nominatives, lesquels certificats seront signés par deux administrateurs.

7.6 La détention d'Actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre. Le transfert d'Actions nominatives sera réalisé par déclaration écrite de transfert à porter au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les détenteurs de procuration leur permettant d'agir en tant que tel. Tout transfert d'Action nominative sera enregistré dans le registre des Actionnaires; cette inscription sera signée par un ou plusieurs membres du Conseil ou responsables de la Société, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cette fin par le Conseil.

7.7 Les transferts d'Actions au porteur seront réalisés par simple remise.

7.8 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action; dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, celles qui en revendiqueraient la propriété devront nommer un mandataire unique afin de représenter cette Action vis-à-vis de la Société. La Société sera habilitée à suspendre l'exercice de l'ensemble des droits qui sont liés à cette Action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme détenteur unique vis-à-vis de la Société.

7.9 Les Actions sont librement cessibles sauf pour les Actions de Compartiment si telle est explicitement prévue par l'Annexe concernée.

7.10 Si un détenteur d'Actions au porteur parvenait à prouver, conformément à la volonté de la Société, que son certificat d'Action au porteur a été égaré, abîmé ou détruit, il pourra alors demander un duplicata dudit certificat selon les conditions et garanties déterminées et exigées par la Société. Lors de l'émission du nouveau certificat d'Action au porteur, sur lequel il sera précisé qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Action au porteur original en remplacement duquel le nouveau certificat a été émis sera annulé. Les certificats d'Action abîmés pourront être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats. La Société pourra, éventuellement, faire payer à l'Actionnaire le coût du duplicata ou de l'établissement d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables supportées par la Société dans le cadre de son émission et de son enregistrement ou se rapportant à l'annulation du certificat original.

7.11 La Société pourra décider d'émettre des fractions d'Actions de Compartiment. Ces fractions d'Actions de Compartiment ne seront pas assorties d'un droit de vote mais d'un droit de participation proportionnel aux actifs nets attribuables à la Classe d'Actions de Compartiment concernée. Dans le cas où un Actionnaire détiendrait des fractions d'Actions de Compartiment dont le total serait égal à une Action de Compartiment complète, cet Actionnaire se verra alors accorder une voix, mais ce toujours sous réserve des dispositions de l'Annexe concernée.

Art. 8. Le Conseil d'Administration.

8.1 La Société est administrée par le Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois membres qui ne sont pas nécessairement des Actionnaires de la Société. Les membres du Conseil sont élus par les Actionnaires lors d'une assemblée générale des Actionnaires; ces derniers déterminent en outre leur rémunération ainsi que la période pour laquelle ils sont élus. Pour éviter toute confusion, aucun détenteur de Parts Bénéficiaires n'aura, à aucun moment, le droit de nommer des administrateurs.

8.2 Le Conseil est élu à la majorité des votes des Actions présentes ou représentées lors d'une assemblée générale des Actionnaires.



- 8.3 Tout membre du Conseil peut être démis de ses fonctions, avec ou sans motif, ou être remplacé à tout moment par une décision adoptée à la majorité des votes des Actions présentes ou représentées lors d'une assemblée générale.
- 8.4 L'assemblée des actionnaires peut décider de nommer un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B.
- 8.5 En cas de vacance de poste au sein du Conseil d'Administration, les administrateurs restants pourront occuper provisoirement ce poste; les Actionnaires prendront la décision finale se rapportant à la nomination en question lors de leur prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunion des membres du Conseil d'administration.

- 9.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi ses membres, et pourra aussi élire un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire, lequel ne doit pas nécessairement être un membre du Conseil, il sera chargé de la rédaction ainsi que de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'assemblée des Actionnaires. Le Conseil se réunira sur convocation envoyés au moins un jour auparavant, à la demande du président ou de deux membres du Conseil, et ce à l'endroit indiqué dans la convocation.
- 9.2 Le président présidera les réunions du Conseil et celles des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou les membres du Conseil décideront à la majorité d'élire un autre membre du Conseil ou, en cas d'assemblée générale des Actionnaires, toute autre personne, afin de présider ces assemblées.
- 9.3 Les résolutions du Conseil seront prises à la majorité des membres présents ou représentés. Si aucune majorité ne peut être atteinte, la voix du président du Conseil est déterminant.
- 9.4 Le Conseil pourra nommer des directeurs, y compris un directeur général ainsi que des directeurs généraux adjoints de même que tout autres responsables nécessaires afin de mener et gérer les affaires de la Société. Ces nominations pourront être annulées à tout moment par le Conseil. Les directeurs ne seront pas nécessairement des membres du Conseil ou des Actionnaires de la Société. Les directeurs disposeront des pouvoirs et auront les obligations qui leur auront été conférés par le Conseil.
- 9.5 Une convocation à une réunion du Conseil sera remise à chacun de ses membres au moins trois jours ouvrés précédant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ladite urgence sera exposée dans la convocation. Cet avis pourra être annulé par un accord écrit remis par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ou par tout autre moyen de communication. Aucune convocation distincte ne sera requise pour des réunions tenues à une heure et à un endroit qui sont déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.
- 9.6 Tout membre du Conseil pourra participer à une réunion en nommant par écrit par télégramme, télex ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication un autre membre du Conseil comme son mandataire. Un membre du Conseil pourra représenter plusieurs de ses collègues.
- 9.7 Tout membre du Conseil pourra participer à une réunion du Conseil par téléconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement, la participation par ces moyens sera considérée comme équivalente à une participation physique.
- 9.8 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres, ou un certain nombre de membres déterminé par le Conseil, sont présents ou représentés.
- 9.9 Les résolutions du Conseil sont consignées dans les procès-verbaux signés par le président. Les copies d'extraits desdits procès-verbaux à fournir lors de procédures judiciaires ou à d'autres occasions seront valablement signées par le président ou par tout membre du Conseil.
- 9.10 Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des membres du Conseil produiront les mêmes effets que les résolutions votées au Conseil; chaque membre approuvera une telle résolution par écrit, télégramme, télex ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Les résolutions ainsi prises constitueront le document qui attestera de la prise de décision.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'administration.

- 10.1 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.
- 10.2 L'ensemble des pouvoirs non expressément attribué par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires relève de la compétence du Conseil.
- Art. 11. Représentation de la Société. La Société (y inclus, pour exclure tout doute à ce sujet, chaque Compartiment) est valablement liée vis-à-vis des tierces parties, par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou si l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de créer deux catégories d'Administrateurs, par les signatures conjointes d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur Classe B ou par la signature unique ou les signatures conjointes de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été déléguée par le Conseil mais dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs.

12.1 Le Conseil pourra déléguer ses attributions quant à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le pouvoir d'agir en qualité de mandataire de la Société) et à l'accomplissement de toutes les opérations conformes à la politique et à l'objet social de la Société, et ce à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, lesquelles ne seront pas nécessairement membres du Conseil et qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil et pourront, avec l'accord du Conseil, sous-déléguer leurs pouvoirs. Le Conseil est autorisé à désigner une ou plusieurs personnes, qui peuvent, mais ne doivent pas être, des administrateurs, sans l'autorisation préalable des Actionnaires, pour accomplir des fonctions spécifiques à

chaque niveau au sein de la Société (y inclus, pour éviter tout doute, chaque Compartiment) (par exemple pour ouvrir, gérer ou clôturer des comptes bancaires, pour représenter la Société -y inclus chaque Compartiment- auprès des autorités, etc.).

12.2 Le Conseil pourra également conférer à d'autres personnes d'autres pouvoirs particuliers par procuration sous seing privé ou authentique.

Art. 13. Conflit d'Intérêts.

13.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil ou dirigeants de la Société ont un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou qu'ils en sont administrateurs, associés, personnes au service ou employés. Tout membre du Conseil ou directeur de la Société qui serait administrateur, au service de ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait commercialement ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, voter ou agir sur quelque question que ce soit relative à ce contrat ou à toute autre affaire.

13.2 Si un membre du Conseil ou au service de la Société venait à avoir, dans quelque opération que ce soit de la Société, un intérêt opposé aux intérêts de cette dernière, ledit membre du Conseil ou ladite personne devra faire part au Conseil de cette situation et il ne participera ni aux délibérations ni au vote se rapportant à ladite transaction. Cette transaction, ainsi que l'intérêt du membre du Conseil ou de ladite personne seront rapportés lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Art. 14. Indemnisation des membres du Conseil et des Directeurs. La Société s'engage à indemniser tout membre du Conseil, dirigeant de la société ainsi que ses héritiers et liquidateurs pour les dépenses que celui-ci aura raisonnablement engagées concernant toute action, procès ou procédure dans lesquels il serait impliqué du fait qu'il ait été ou qu'il soit membre du Conseil ou directeur de la Société, sauf concernant toute action, procès ou procédure dans lesquels il aura finalement été jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion. Le droit d'indemnisation susmentionné n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait prétendre.

Art. 15. Assemblées générales des Actionnaires.

- 15.1 Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires (y compris les Actionnaires Fondateur et les Actionnaires de Compartiment). Elle aura les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier l'ensemble des actes se rapportant aux opérations de la Société. Les résolutions ainsi prises s'imposeront à tous les Actionnaires de la Société, indépendamment de la Classe d'Actions qu'ils détiennent.
- 15.2 Une assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil. Elle peut également être convoquée sur demande écrite des Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société.
- 15.3 Les convocations d'une assemblée générale des Actionnaires devront mentionner l'ordre du jour de ladite assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil, sauf dans le cas où l'assemblée est convoquée sur demande écrite des Actionnaires, auquel cas le Conseil pourra quand même préparer un ordre du jour complémentaire. Les questions traitées lors d'une assemblée générale des Actionnaires se limiteront aux points figurant à l'ordre du jour (incluant toutes les questions exigées par la loi) et aux affaires relatives à ces points.
- 15.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.
- 15.5 Le Conseil pourra convenir à l'avance d'une date, ne dépassant pas soixante-quinze jours avant la date de l'assemblée générale des Actionnaires, comme date d'enregistrement concernant la détermination des Actionnaires habilités à être convoqués à ces assemblées et à y voter et, dans de tels cas, lesdits Actionnaires, et. uniquement les Actionnaires inscrits à la date ainsi déterminée, seront habilités à convoquer ces assemblées et à y voter, nonobstant tout transfert d'Actions sur le registre des Actionnaires après la date d'enregistrement ainsi déterminée, telle que mentionnée ci-dessus.
- 15.6 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunira à Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg, indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mai à 10h00, heure luxembourgeoise. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvré suivant. D'autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les convocations respectives,
- 15.7 Sauf disposition contraire prévue par les Statuts, le quorum ainsi que les délais requis par la Loi sur les sociétés régiront les convocations ainsi que la conduite de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.
- 15.8 Sous réserve d'autres dispositions des Statuts ou de l'Annexe concernée, chaque Action donnera droit à une voix. Tout Actionnaire aura le droit de voter en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne comme mandataire. Sauf disposition contraire prévue par la Loi sur les sociétés, les résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des Actionnaires exerçant leur droit de vote
- 15.9 Le Conseil pourra déterminer d'autres conditions raisonnables que les Actionnaires devront remplir afin de prendre part à une assemblée générale des Actionnaires.

Art. 16. Dissolution et Liquidation de la Société.

16.1 La Société pourra être dissoute ou mise en liquidation par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, à la condition toutefois que la Société ne soit pas dissoute ou mise en liquidation avant qu'un Compartiment de la Société ou que des Instruments d'une Classe émis dans ledit Compartiment n'aient pas été dissout et liquidés conformément aux Statuts, à l'Annexe ou aux Conditions concernées.



- 16.2 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, ceux-ci pouvant être des personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des Actionnaires ayant décidé la dissolution, laquelle déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération; ces nominations seront éventuellement soumises à l'approbation de l'autorité de surveillance luxembourgeoise.
- 16.3 L'excédent résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société, qui n'est ni attribuable ni affecté à un quelconque Compartiment, sera distribué parmi les Actionnaires Fondateurs proportionnellement aux Parts de Fondateur détenues par ceux-ci.

Section 3 - Compartiments

Art. 17. Création de Compartiments.

- 17.1 Le Conseil pourra établir un ou plusieurs Compartiments pouvant se distinguer par la nature des risques ou des actifs acquis, par les conditions particulières des émissions de Classes d'Instruments se rapportant auxdits Compartiments ou par d'autres caractéristiques distinctives.
- 17.2 Les termes et conditions des Classes d'Instruments émises ainsi que les objets spécifiques de chaque Compartiment seront déterminés par le Conseil ou par l'assemblée générale des Actionnaires et seront décrites à l'Annexe ou aux Conditions de ladite Classe. Chaque Détenteur d'Instrument sera considéré comme adhérant pleinement et comme étant lié par les termes applicables à ces Instruments (tel qu'établit à l'Annexe ou dans les Conditions concernées) ainsi que par les Statuts, en souscrivant à ces Instruments.
- 17.3 Concernant un Compartiment, la Société pourra, émettre un ou plusieurs types d'Instruments tel que précisé plus amplement à l'Article 21 (Instruments Généralités) et pourra conclure tout type de convention se rapportant auxdits Instruments, dans le but de titriser les Actifs attribuables ou affectés audit Compartiment.

Art. 18. Séparation des Compartiments.

- 18.1 Chaque Compartiment correspondra à une partie distincte et séparée des actifs et des dettes de la Société, et (i) les droits des Parties à l'Opération d'un Compartiment se limiteront aux actifs dudit Compartiment et (ii) les actifs d'un Compartiment seront exclusivement affectés au désintéressement des droits des créanciers ou des Parties à l'Opération dont les prétentions seront nées lors de la Constitution, de l'exploitation ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les rapports entre les différents Détenteurs d'Instruments, chaque Compartiment est considéré comme une entité distincte.
- 18.2 Sous réserve des droits ou restrictions spécifiques attachés aux Instruments tels que précisés plus amplement aux Conditions concernées, si un Compartiment est liquidé, ses actifs seront affectés conformément à l'ordre des paiements tel qu'établi aux Conditions relatives auxdits Instruments.
- 18.3 Cependant, si les actifs nets réalisés pour un. Compartiment sont insuffisants pour régler les montants exigibles de la Classe correspondante en entier, conformément aux Statuts, à l'Annexe ou aux Conditions concernés, les détenteurs concernés n'auront aucune créance à l'égard de la Société, de tout autre Compartiment ou à l'égard d'autres actifs de la Société concernant ce déficit.
- 18.4 Sauf si le Conseil en décide autrement, les frais, coûts, dépenses, et autres dettes encourus au nom de la Société dans son ensemble, relèveront des dettes générales de la Société et ne seront pas, à moins que les Conditions n'en disposent autrement, exigibles des actifs d'un Compartiment.

Si une dette n'est pas une dette propre à une Série particulière, qu'elle ne se rapporte à aucun Compartiment eu égard à une Série d'Instruments qui est émise, et qu'elle n'est pas assumée d'une autre façon, cette dette sera répartie entre les Séries de tous les Instruments, au prorata des montants dus sur de tels Instruments. La répartition de ladite dette pourrait diminuer le rendement qui aurait été alors exigible desdits Instruments.

Art. 19. Registres Comptables des Compartiments.

- 19.1 Le Conseil établira et conservera des registres comptables distincts pour chaque Compartiment de la Société dans le but d'établir les droits des Parties à la Transaction pour chaque Compartiment, les dits registres constituant la preuve des droits, sauf à établir une erreur manifeste.
- 19.2 Dans l'hypothèse où un actif ou une dette de la Société ne pourrait pas être considéré comme imputable à un Compartiment particulier, ce bien ou cette dette sera affecté à l'ensemble des Compartiments au prorata de la valeur totale des Instruments émis par lesdits Compartiments ou d'une quelconque autre manière valablement déterminée par le Conseil agissant en toute bonne foi, étant précisé que ces dettes devront, sauf accord contraire avec les créanciers, lier la Société dans son ensemble.
- 19.3 Les comptes cumulés de la Société, incluant tous les Compartiments, seront exprimés en euros. Les devises de référence des Compartiments ne doivent pas être les mêmes.
- 19.4 Les bénéfices accumulés par la Société concernant un Compartiment constitueront un engagement immédiat et irrévocable, ils seront comptabilisés conformément et ce sans tenir compte de la date réelle de paiement des dividendes, des montants de remboursement aux détenteurs ou de la comptabilisation desdits bénéfices sur un compte de réserve.
- Art. 20. Liquidation des Compartiments. Sauf mention contraire figurant aux Conditions des Instruments liés à un Compartiment, tel qu'exposé à l'Annexe et/ou aux les Conditions concernées, le Conseil pourra, à tout moment, liquider n'importe lequel des Compartiments. La liquidation d'un Compartiment n'affectera pas le statut d'un autre Compartiment ni de la Société en général.

Section 4 - Instruments

Art. 21. Instruments - Généralités. Au sein de chaque Compartiment, la Société peut émettre un ou plusieurs types d'Instruments. Ces Instruments seront régis par les dispositions de la présente Section, et par l'Annexe ou les Conditions correspondantes. En cas de contradictions entre les Statuts et l'Annexe concernée, les dispositions de l'Annexe concernée prévaudront.

Art. 22. Actions d'un Compartiment.

- 22.1 Les dispositions de l'Article 7 (Actions) s'appliqueront également aux Actions de Compartiment, dans la mesure où l'on ne s'en écarte pas dans le présent Article 22 ou dans l'Annexe concernée.
- 22.2 Dans les limites du Capital Autorisé, le Conseil pourra (i) émettre des Actions d'un Compartiment par contributions en espèces, contributions en nature, en convertissant les bénéfices ou toutes autres réserves disponibles d'un Compartiment particulier en capital social, en tout ou partie, ponctuellement et à l'appréciation du Conseil, (toujours sous réserve des Conditions d'un Instrument émis conformément audit Compartiment), et ce, dans un délai expirant cinq ans après la date de publication de la résolution la plus récemment adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires décidant du montant du capital autorisé; et (ii) déterminer les conditions d'une telle augmentation en capital et d'émission d'Actions de Compartiment, y compris en ce qui concerne les contributions en espèces et en nature, le prix par Action de Compartiment ainsi que respectivement les conditions de paiement et de remise. Pendant cette période de cinq ans, le Conseil sera autorisé à émettre des Actions d'un Compartiment et à accorder des options pour la souscription d'Actions de Compartiment, aux personnes et aux conditions qui seront considérées comme adaptées (et notamment de procéder à ladite émission sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription quant aux Actions émises).
- 22.3 Toutes les Actions d'un Compartiment émises par la Société seront des actions remboursables. Les Actions de Compartiment souscrites et entièrement libérées seront remboursables à tout moment sur demande du Conseil de la Société pour le Montant de Remboursement concerné, conformément à la Loi sur les Sociétés. Le Montant de Remboursement pour de telles Actions de Compartiment sera égal à la Valeur par Instrument de ladite Action de Compartiment qui sera, sauf disposition contraire figurant à l'Annexe concernée, déterminée conformément à l'Annexe et/ou aux Conditions concernées.
- 22.4 Le Montant de Remboursement devra être payé en espèces ou, si cela est prévu dans l'Annexe concernée, en nature. Le Montant de Remboursement devra, sauf si cela est prévu différemment dans l'Annexe en question, être réglé dans un délai déterminé par le Conseil selon sa juste appréciation tel qu'énoncé dans l'Annexe appropriée.
- 22.5 Sauf disposition contraire figurant à l'Annexe correspondante, les Actions de Compartiment devront être remboursées aux Actionnaires de la Classe ou des Classes concernées selon une base proportionnelle. Le remboursement des Actions de Compartiment ne pourra être effectué qu'en utilisant les sommes disponibles pour la distribution, conformément à la Loi sur les sociétés (fonds distribuables qui incluent le compte prime d'émission, le cas échéant), et qui sont le produit partiel ou total du revenu disponible du Compartiment et/ou d'autre revenu du Compartiment concerné. Au cas où des droits de remboursement spécifiques auraient été accordés aux Actionnaires d'une Classe particulière d'Actions de Compartiment, au moment de leur émission, si les bénéfices non répartis de la Société et les réserves non obligatoires attribuables ou allouées au(x) Compartiment (s) concernés(s) ne sont pas suffisants pour payer le prix de remboursement de l'ensemble des Actions de Compartiment pour lesquelles les Actionnaires ont demandé le remboursement, alors les demandes de remboursement en question devront être réduites selon une base proportionnelle, et ce, sauf disposition contraire prévue à l'Annexe concernée.
- 22.6 Les Actions de Compartiment qui auront été remboursées devront être immédiatement suspendues (mais pourront aussi être annulées) et ne seront donc plus assorties du droit de vote ni du droit de recevoir des dividendes ou boni de liquidation. Les détenteurs d'Actions de Compartiment consentent à ce que le remboursement des Actions de Compartiment effectué conformément à ces conditions respecte leurs droits à être traités de manière égalitaire par la Société. Les Actions de Compartiment ne pourront pas être remboursées à la demande d'un Actionnaire, à moins que de tels droits de remboursement aient été prévus à l'Annexe concernée. Lorsque la Société estime que la détention d'Actions de Compartiment par une quelconque partie lui est préjudiciable, elle peut choisir de rembourser ces Actions de Compartiment à la Valeur par Instrument appropriée.
- 22.7 Un montant égal à la valeur nominale, ou, en l'absence d'une telle valeur, le pair comptable de toutes les Actions de Compartiment remboursées doit être incluse dans une réserve qui ne peut être distribuée aux Actionnaires, sauf en cas de réduction du capital social souscrit. La réserve pourra uniquement être utilisée pour augmenter le capital social souscrit par capitalisation des réserves.

Art. 23. Parts Bénéficiaires.

- 23.1 Sous réserve des dispositions du présent Article 23, les droits et obligations liés à une Part Bénéficiaire devront être déterminés au moment de l'émission, et le cas échéant, ultérieurement, tel qu'établi à l'Annexe concernée.
- 23.2 Les Parts Bénéficiaires pourront être émises en contrepartie de contributions en espèce ou de contributions en nature. Les contributions en nature seront soumises au contrôle d'un auditeur indépendant quant à l'estimation de ces contributions. L'Annexe concernée devra établir le prix d'émission pour chaque Part Bénéficiaire.
- 23.3 L'Annexe concernée devra, par ailleurs, établir les conditions de chaque Classe de Part Bénéficiaire et elle devra préciser:
 - (a) la devise des Parts Bénéficiaires;
 - (b) les Actifs auxquels se rapportent les Parts Bénéficiaires qui sont émises;



- (c) les détails concernant tout paiement de dividende et la devise dans laquelle les dividendes seront payés, le Montant de Remboursement, la devise dans laquelle le Montant de Remboursement sera payé ainsi que la Date de Remboursement;
 - (d) la méthode de détermination du Montant de Remboursement;
 - (e) les restrictions, s'il y en a, aux droits de vote liés aux Parts Bénéficiaires; et
 - (f) tous autres droits, obligations et restrictions liés aux Parts Bénéficiaires, tel que le Conseil pourra en décider.
- 23.4 Les conditions de chaque Classe de Parts Bénéficiaires telles qu'établies à l'Annexe correspondante, et éventuellement dans leur version modifiée, devront, conformément aux Statuts et à l'Annexe appropriés, lier les Détenteurs de Parts, les Actionnaires, et la Société.
- 23.5 Sous réserve des présents Statuts et de l'Annexe concernée, chaque Part Bénéficiaire conférera à son détenteur le droit de recevoir, sur base accrue, des dividendes, y compris des dividendes intérimaires, sortant des produits des Actifs en vertu desquels les Parts Bénéficiaires ont été émises, payables selon les dispositions prévues à l'Annexe concernée. Sous réserve de tout droit particulier et de toute restriction spécifique en ce qui concerne les dividendes liés aux Parts Bénéficiaires, tel que celapeut l'être précisé à l'Annexe concernée, l'ensemble des dividendes devra être reparti et réglé au prorata aux détenteurs de Parts.
- 23.6 Tout dividende non réclamé pourra être investi ou utilisé par le Conseil au bénéfice du Compartiment en question jusqu'à ce que le dividende soit réclamé. Aucun dividende ne pourra porter intérêt par rapport au Compartiment en question ou quant à la Société. Si le Conseil n'en décide autrement, tout dividende non réclamé après une période de cinq ans à compter de sa date de déclaration devra être saisi et dès lors il cessera d'être dû par le Compartiment concerné ou par la Société, et il appartiendra au Compartiment concerné, ou si ce dernier a été mis en liquidation à ce moment-là, il appartiendra en totalité à la Société.
- 23.7 Le Conseil pourra juger et décider, à sa seule appréciation, qu'il est souhaitable de capitaliser les profits émanant d'un Compartiment.
- 23.8 Les Parts Bénéficiaires ne seront pas remboursables à la demande des Détenteurs de Parts, sauf si l'Annexe concernée le prévoit. Le Conseil pourra décider de rembourser les Parts Bénéficiaires de toute Classe à son détenteur, conformément aux conditions établies à l'Annexe concernée. Lorsque la Société estime que la détention de Parts Bénéficiaires par une quelconque partie est préjudiciable à la Société, celle-ci pourra choisir de rembourser ces Actions de Compartiment à la Valeur par Instrument adéquate.
- 23.9 Sauf disposition contraire des présents Statuts et de l'Annexe concernée, chaque Part Bénéficiaire conférera à son détenteur le droit d'être remboursé d'une somme égale au Montant de Remboursement, à la Date de Remboursement des actifs du Compartiment concerné. Si à la Date de Remboursement, les actifs nets réalisés par le Compartiment en question ne suffisent pas à régler à temps la Valeur totale de Remboursement payable à chaque détenteur de cette classe, les profits du Compartiment en question seront, conformément aux dispositions de l'Annexe concernée, distribués de manière égale entre tous les détenteurs de cette Classe au prorata des montants des Parts Bénéficiaires détenu par chaque Détenteur, dès que la Société pourra disposer des profits en question. Dès qu'une Part Bénéficiaire aura été remboursée conformément aux dispositions de l'Annexe concernée, cette Part Bénéficiaire devra être annulée et son détenteur cessera donc de disposer des droits y attachés et son nom sera retiré du registre des détenteurs.
- 23.10 Concernant toute Part Bénéficiaire, le Conseil pourra déduire de n'importe quel dividende ou de toute autre somme à régler à un Détenteur de Part, l'ensemble des sommes (éventuelles) que le détenteur doit à la Société du fait d'appels en paiement ou autre et en rapport avec les Parts Bénéficiaires, ainsi que toute somme devant en être déduite conformément à la loi.
- 23.11 Les détenteurs d'une Classe de Parts Bénéficiaires sont habilités à recevoir tous les ans, une convocation pour les réunions dont l'objet est la modification des droits de ces détenteurs sur l'attribution, sur base annuelle, des bénéfices du Compartiment se rapportant à la Classe des Parts Bénéficiaires concerné, en vertu des Articles et de l'Annexe concernée, et ce afin d'y participer et de prendre part au vote. Chaque Détenteur de Part dispose d'un nombre de voix égal au nombre de Parts Bénéficiaires qu'il détient dans la Classe en question. Les Détenteurs de Parts peuvent voter en personne ou en donnant procuration à une autre personne qui n'est pas nécessairement détenteur.
- 23.12 Les Parts Bénéficiaires peuvent être émises sous forme nominative ou au porteur. Les Parts Bénéficiaires au porteur peuvent, à tout moment, et ce à la demande du porteur, être converties en Parts Bénéficiaires nominatives. Les Parts Bénéficiaires nominatives ne peuvent pas être converties en Parts Bénéficiaires au porteur, à moins que cette modification ne soit explicitement prévue à l'Annexe concernée. Toute conversion de Parts Bénéficiaires au porteur en Parts Bénéficiaires nominatives sera réalisée par l'annulation du certificat des Parts Bénéficiaires au porteur et une inscription sera en outre portée au registre des Détenteurs de Parts Bénéficiaires afin d'établir ladite conversion. Toute conversion de Parts Bénéficiaires nominatives en Parts Bénéficiaires au porteur sera réalisée par l'émission d'un ou de plusieurs certificats de Parts Bénéficiaires au porteur et une inscription sera en outre portée au registre des Détenteurs de Parts Bénéficiaires afin de prouver ladite conversion. Le Conseil pourra facturer les frais inhérents à ces conversions au Détenteur des Parts Bénéficiaires qui en a fait la demande.
- 23.13 Un registre des Parts Bénéficiaires nominatives sera conservé au siège social de la Société, où il pourra être inspecté par n'importe quel Détenteur de Parts Bénéficiaires. Ce registre devra comporter l'ensemble des informations requises par l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés. Les détenteurs de Parts Bénéficiaires nominatives pourront demander à la Société d'émettre et de distribuer des certificats, établissant leur détention respectives de Parts Bénéficiaires nominatives lesquels devront être signés par deux administrateurs.

- 23.14 La propriété de Parts Bénéficiaires nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre. Tout transfert de Parts Bénéficiaires devra être réalisé par une déclaration écrite de transfert laquelle devra être inscrite dans le registre des Détenteurs de Parts Bénéficiaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par toute personne disposant d'une procuration. Tout transfert de Parts Bénéficiaires nominative devra être inscrit dans le registre des Détenteurs de Parts Bénéficiaires; cette inscription devra être signée par un ou plusieurs membres du Conseil ou par des responsables de la Société, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées par le Conseil.
 - 23.15 Les transferts de Parts Bénéficiaires au porteur seront réalisés par simple délivrance.
- 23.16 La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Part Bénéficiaire; au cas où la Part Bénéficiaire viendrait à appartenir à plusieurs personnes, celles qui en revendiqueraient la propriété devront désigner un seul mandataire aux fins de représenter cette Part Bénéficiaire vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'ensemble des droits liés à cette Part Bénéficiaire jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme l'unique détenteur vis-à-vis de la société.
- 23.17 Les Parts Bénéficiaires sont librement cessibles, sauf disposition contraire explicitement prévue à l'Annexe concernée.
- 23.18 Les droits liés à une Classe de Parts Bénéficiaires, lesquels auront été fixés par le Conseil conformément aux présents Statuts pourront, sauf disposition contraire prévue à l'Annexe concernée, être modifiés ou abrogés par le Conseil, avec le consentement écrit des détenteurs de la majorité des Parts Bénéficiaires émises dans cette Classe, ou par une résolution votée à la majorité des voix lors d'une réunion des Détenteurs de Parts Bénéficiaires de cette Classe; mais un tel consentement ou une telle autorisation ne sera néanmoins pas requise en cas de changement, modification ou abrogation des droits spéciaux liés aux Parts Bénéficiaires d'une certaine Classe si, de l'avis du Conseil, ce changement, cette modification ou cette abrogation ne porte pas matériellement préjudice aux intérêts des détenteurs concernés ni à aucun autre. Tout changement, modification et abrogation devra être décrite dans une Annexe révisée dont une copie sera fournie aux détenteurs concernés conformément aux présents Statuts le jour de l'émission de ce document et ce dernier liera alors les détenteurs des Parts Bénéficiaires en question.
- 23.19 Lorsqu'une résolution des détenteurs est requise conformément au présent Article 23 aux fins de procéder à un changement ou à une modification des droits liés aux Parts Bénéficiaires de cette Classe, cette résolution devra être prise lors d'une réunion séparée des détenteurs concernés. A chaque réunion séparée, toutes les dispositions des présents Statuts ou de la Loi sur les sociétés concernant les assemblées générales dActionnaires ou les procédures y relatives devront s'appliquer mutatis mutandis.
- 23.20 Toute notice devant être remise à un Détenteur de Parts Bénéficiaires ou par celui-ci conformément aux présents Statuts ou à l'Annexe concernée, devra l'être par écrit, conformément à la Loi sur les sociétés pour les notifications aux actionnaires, étant précisé qu'aussi longtemps que les Parts Bénéficiaires seront cotées en bourse ou offertes au public dans une juridiction quelconque, toute notification aux Détenteurs de Parts Bénéficiaires devra être publiée conformément aux lois et règlements de chacune des bourses et des juridictions concernées. Les notices remises conformément aux paragraphes précédents entreront en vigueur (a) dans le cas de Parts Bénéficiaires sous forme nominative, le huitième jour suivant la date de leur envoi ou (b) si elles sont publiées (qu'elles soient remises ou non), le huitième jour suivant la date de la publication, si publiées plusieurs fois, à la date de la première publication ou, si une publication dans plusieurs journaux est nécessaire, à la date de la première publication dans les journaux. Tout Détenteur de Parts Bénéficiaires présent physiquement à une assemblée de la Société sera, à toutes fins, être réputé avoir dûment reçu la notification se rapportant à ladite assemblée et, lorsque cela est requis, les raisons pour lesquelles cette assemblée a été convenue. Nonobstant certaines dispositions des présents Statuts, chaque notice devant être transmise à un Détenteur de Parts Bénéficiaires pourra l'être selon le moyen convenu par avance par le Détenteur de Parts Bénéficiaires concernés.
- 23.21 Sous réserve des dispositions de l'Annexe concernée, les Détenteurs disposeront des mêmes droits à l'information que les Actionnaires, lesquels seront cependant limités aux informations se rapportant au Compartiment en relation avec lequel les Parts Bénéficiaires ont été émises.
- Art. 24. Dette et autres Instruments. Le Conseil peut décider, eu égard à un Compartiment, d'émettre toute sorte d'instruments de dette warrants et/ou de certificats, dont les termes et conditions seront établies dans les Conditions concernées.
- **Art. 25. Calcul de la valeur par Instrument.** La Valeur par Instrument de chaque Classe d'Instrument sera calculée par l'Agent de Calcul tel qu'établi dans les Conditions concernées.
- Le Conseil sera habilité à recourir aux prestations de tout service d'information ou d'évaluation. Lors d'une estimation des actifs, le Conseil sera en droit de se prévaloir des informations remises par l'Agent de Calcul.

Toutes les estimations réalisées conformément aux présents Statuts lieront les détenteurs d'Instruments.

Art. 26. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur par Instrument.

- 26.1 Concernant chaque Classe d'Instrument, la Valeur par Instrument devra être calculée par l'Agent de Calcul sous la responsabilité du Conseil, et ce, lors de chaque Date d'Evaluation (ou dans l'hypothèse où les Dates d'Evaluation n'ont pas été définies dans les Conditions ou à l'Annexe concernés, à la fréquence déterminée par le conseil conformément aux lois et aux règlements en vigueur).
- 26.2 La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur par Instrument de toute Classe particulière d' Instruments ainsi que l'émission et, le cas échéant, le remboursement de ses Instruments pendant (a) toute période au cours de laquelle l'un des principaux marchés ou toute autre place boursière sur laquelle une part importante des Actifs imputables à ces Instruments sont côtés, est fermé (pour une raison autre que des congés normaux) ou pendant une période au cours de



laquelle ces transactions sont limitées voire suspendues, (b) toute période au cours de laquelle, par suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires, ou toute circonstance échappant au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir du Conseil, ou l'existence d'une situation sur les marchés, où la vente et/ou le prix de remboursement des Actifs concernés ne peut pas être calculé de manière équitable, (c) toute défaillance dans les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix des Actifs concernés ou les prix en vigueur sur un marché de valeurs ou tout autre marché boursier (d) toute période au cours de laquelle le Conseil est dans l'impossibilité de disposer des Actifs requis ou de rapatrier des fonds aux fins d'effectuer des règlements pour le remboursement de ces Actifs aux détenteurs ou au cours de laquelle tout transfert de fonds impliqué dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le remboursement de ces Instruments, ne peuvent pas, selon l'avis du Conseil, être effectués à un taux de change normal, (e) toute période au cours de laquelle la Valeur d'une filiale de la Société ne peut pas être déterminée de manière précise, (f) lorsque, quelle qu'en soit la raison, les prix des investissements ne peuvent pas être déterminés de manière directe ou précise, et/ou (g) pour tout autre raison décrite dans les Conditions en question ou à l'Annexe.

Art. 27. Assemblées des Détenteurs de Parts et des Actionnaires de Compartiment d'une Classe Spécifique.

- 27.1 Les Détenteurs de Parts et les Actionnaires de Compartiment d'une Classe ou de Classes émises se rapportant à un Compartiment peuvent participer aux assemblées de Classes, afin de prendre des décisions sur les questions se rapportant exclusivement à la Classe concernée.
- 27.2 De plus, les Détenteurs de Parts et les Actionnaires de Compartiment d'une Classe peuvent à tout moment organiser des assemblées générales sur tout sujet se rapportant exclusivement à la Classe concernée.
- 27.3 Les dispositions de l'Article 15 s'appliqueront à ces assemblées de Classe plus particulièrement lorsqu'un dixième des détenteurs de Parts Bénéficiaires d'une Classe en auront fait la demande par écrit au Conseil d'organiser une assemblée de Classe.
- 27.4 Chaque Part Bénéficiaire et chaque Action de Compartiment de la Classe concernée dispose d'une voix, sauf disposition contraire prévue aux Statuts ou à l'Annexe concernée.
- 27.5 Sauf disposition contraire prévue par la loi ou par le présent document, les résolutions des assemblées de Classe de Détenteurs de Parts ainsi que les assemblées de Classe d'Actionnaires de Compartiment seront votées à la majorité simple des détenteurs des Parts Bénéficiaires ou des Actionnaires de Compartiment, présents ou représentés et disposant du droit de vote.
- 27.6 Toute résolution prise au cours d'une assemblée générale des Actionnaires concernant les droits des Détenteurs de Parts ou des Actionnaires de Compartiment, quelle que soit la Classe, sera seulement adoptée valablement si confirmée par une résolution de l'assemblée générale des Détenteurs de Parts ou d'Actionnaires de Compartiment de cette ou de ces Classes.

Art. 28. Dépositaire.

- 28.1 Dans la mesure où la loi l'exige, la Société devra conclure un contrat de dépôt avec un établissement de crédit établi au Grand-Duché du Luxembourg.
- 28.2 Le Dépositaire devra se conformer aux devoirs et aux responsabilités conformément aux modalités prévues ou induites par la Loi sur la Titrisation.
- 28.3 Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil devra mettre tout en œuvre afin de lui trouver un successeur dans les deux mois suivant son départ. Le Conseil devra nommer le Dépositaire, mais il ne révoquera pas le Dépositaire sauf et jusqu'à ce qu'un successeur ait été nommé pour le remplacer.

Section 5 - Questions comptables, Dividendes et distributions

Art. 29. Auditeurs.

- 29.1 Les comptes établis dans le rapport annuel de la Société doivent être vérifiés par des auditeurs indépendants (réviseurs d'entreprises) nommés par le Conseil et rémunérés par la Société.
- 29.2 Les auditeurs indépendants s'engagent à accomplir l'ensemble de leurs fonctions prévues par la Loi sur les sociétés et la Loi sur la Titrisation.
 - 29.3 Les comptes de la Société devront être exprimés en euros.
- Art. 30. Année comptable. L'année comptable de la Société débutera le premier janvier de chaque année pour se terminer le trente et un décembre.

Art. 31. Réserves en capital obligatoire - Dividendes et Distributions.

- 31.1 Cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront affectés à la réserve légale exigée par la loi luxembourgeoise. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que la réserve sera égale ou dépassera dix pour cent du capital social de la Société émis et aussi longtemps qu'elle l'égalera ou le dépassera, tel capital sera augmenté ou réduit de temps en temps.
- 31.2 L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la manière dont le reliquat du bénéfice net sera réparti, et le cas échéant elle déclarera ou autorisera le Conseil à payer des dividendes ou faire des distributions de ces sommes. Sous réserve des dispositions de la législation luxembourgeoise, le Conseil pourra, décider de distribuer des dividendes intérimaires. L'assemblée générale des Actionnaires pourra, en convertissant les bénéfices nets en capitaux et en paiement en surplus, distribuer des dividendes en actions à la place de dividendes en espèces et/ou déclarer voire autoriser le Conseil à payer des dividendes ou des distributions en nature. Les dividendes ainsi que les autres distributions pourront également être réglés à partir du bénéfice net non réparti et non affecté des années précédentes.

- 31.3 Les dividendes et les distributions déclarés pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil, et pourront être payés au moment choisi par le Conseil. Celui-ci pourra déterminer une fixation définitive au taux de change en vigueur afin de transcrire les fonds disponibles dans la devise de paiement pour ces dividendes ou ces distributions.
- 31.4 Tout dividende ou toute distribution déclaré mais non réclamé par un Actionnaire dans un délai de cinq ans à partir de leur déclaration sera perdu pour l'Actionnaire et reviendra à la Société ou au Compartiment concerné, selon le cas. Le Conseil aura le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour réaliser ce retransfert et autoriser cette action au nom de la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés, ou les distributions effectuées par la Société mais conservées pour le compte des Actionnaires.
- 31.5 Concernant les Actions de Compartiment et les Parts Bénéficiaires, le paiement des dividendes et des autres distributions sera effectué conformément à l'Annexe concernée. En cas de divergence entre les dispositions du présent Article et celles de l'Annexe, les dispositions de cette dernière prévaudront.

Section 6 - Dispositions diverses

- Art. 32. Modifications des Statuts. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires sous réserve que le quorum soit atteint et que les conditions de majorité établies par la Loi sur les sociétés soient respectées.
- Art. 33. Droit Applicable. Toutes les questions non régies par les Statuts devront être arrêtées conformément à la Loi sur les sociétés et la Loi sur la Titrisation.
- **Art. 34. Traduction des Statuts.** Les Statuts sont rédigés en français et en anglais. En cas de divergence entre les versions française et anglaise, la version anglaise prévaudra.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prescrites par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'elle a été amendé, ont été respecté.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Nombre	Capital	Montant
	d'Actions	Souscrit	payé
		(EUR)	(EUR)
STICHTING HOLDING TARANIS SECURITIES I, précitée	350	35.000,-	35.000,-
STICHTING HOLDING TARANIS SECURITIES II, précitée	350	35.000,-	35.000,-
Total:	700	70.000,-	70.000,-

La preuve de tous les paiements a été donné au notaire instrumenatnt qui déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été amendé, ont été respecté.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 6.000,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Assemblée Générale extraordinaire

Les parties comparantes, représentant l'entièreté du capital souscrit et se considérant comme ayant été valablement convoquées, ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que l'assemblée a été régulièrement constituée, il a été décidé par vote unanime de prendre les résolutions suivantes:

1) Décide de fixer à six (6) le nombre d'Administrateurs et décide en outre de nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs de Classe A et de Classe B prenant fin à l'assemblée générale des Actionnaires devant se tenir en 2009:

Administrateurs de Classe A:

Jean Bodoni, demeurant professionnellement 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg; Fabrizio Rondanelli, demeurant professionnellement 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg; et Romaine Fautsch, demeurant professionnellement 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Administrateurs de Classe B:



Pierre Malevez, demeurant professionnellement 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

André Lecoq, demeurant professionnellement 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Philippe Jouard, demeurant professionnellement 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Conformément aux dispositions des Statuts et de la Loi sur les sociétés, l'Assemblée des Actionnaires décide ainsi d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de celle-ci au cours de cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil de d'Administration.

2) Le siège social devra être fixé 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Dont acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture de l'acte ayant été faite aux présentes personnes connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état civil et adresse, les personnes présentes ont signé ensemble avec le notaire instrumentant cet acte original.

Signé: R. Lazzarin-Fautsch, C. Day-Royemans, I. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 62, case 10. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007002944/211/1061.

(060134841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Döner Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 98.249.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007003402/1133/11.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Relesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R.C.S. Luxembourg B 39.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

Référence de publication: 2007003681/200/9.

(060135503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Sakara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 70.920.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 novembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2006.

F. Kesseler.

Référence de publication: 2007008229/219/10.

(060135621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Unigra International S.A., Société Anonyme.



Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 43.748.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 8 septembre 2006 à 17.00 heures au siège social.

Le Conseil prend acte de la démission de M. Fabio Mastrosimone de sa fonction d'administrateur de la société.

Après délibération, le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur Mme. Sarah Bravetti, employée privé, née le 27 juillet 1979 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

UNIGRA INTERNATIONAL S.A.

C. Santoiemma / S. Bravetti

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007004333/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Maison Bintz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 49, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.454.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007004284/1399/11.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02827. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Mantegna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 86.798.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1783 du 29 novembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007004697/230/8.

(060137008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

RP3 (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 118.414.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites signées le 27 novembre 2006 par le seul associé de la Société que:

- Le nombre de gérants est fixé dorénavant à 5;
- Sont nommés en tant que gérants résidant tous deux professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
 - * Monsieur Jorge Perez Lozano, né le 17 août 1973 à Manheim, Allemagne, et
 - * Monsieur Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam, Pays-Bas.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007003255/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Lentulus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi. R.C.S. Luxembourg B 29.145.

In the year two thousand and six, on the seventeenth of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of LENTULUS (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme holding, having its registered office in L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, RCS Luxembourg B 29.145, incorporated by deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, on October 26th, 1988, published in the Mémorial C, number 18 of January 23rd, 1989. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on December 24, 2004, published in the Mémorial C, number 401 of April 30, 2005.

The meeting is opened by Mr Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary of the meeting Ms. Nathalie Schoppach, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Luc Braun, diplômé en sciences économiques, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

- I.- The agenda of the extraordinary general meeting is the following:
- 1. Waiver of the statute of a holding company.
- 2. Subsequent amendment of the first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:
- «There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of LENTULUS (LUXEMBOURG) S.A.»
- 3. Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The company shall have as its business purpose to carry out any operations, transactions, services and other activities in economic, commercial and financial matters, as well as all activities relating to the acquisition, the management, the exploitation and the liquidation of movable and immovable property; it may in particular use its funds for the purchase, the sale, the exchange, the letting, the transformation and the development in any form of all rights and movable or immovable property, whether constructed or not, situated in Luxembourg or abroad, on its own behalf as well as on behalf of third parties; it may further carry out any commercial, industrial and financial, movable and immovable transactions, enterprises and operations directly or indirectly in relation with its purpose; it may take and manage any participations in any form in all businesses, undertakings or companies and carry out any operation which may deem useful directly or indirectly to the accomplishment and development of its purposes.»

- 4. Deletion of Article 7 of the Articles of Incorporation.
- 5. Amendment of Article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:
- «The Corporation's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.»
- 6. Amendment of Article 12 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.»

- 7. Renumbering of the Articles of Incorporation.
- II.- The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III.- It appears from the attendance list, that all the seven hundred and fifty (750) shares representing the whole share capital of seven hundred and fifty thousand US Dollars (750,000.- USD) are represented at the present extraordinary general meeting.

The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The general meeting decides to waive the statute of a holding company.

Second resolution

The general meeting decides subsequently to amend the first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 1. paragraph 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of LENTULUS (LUXEM-BOURG) S.A.»

Third resolution

The general meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 2.** The company shall have as its business purpose to carry out any operations, transactions, services and other activities in economic, commercial and financial matters, as well as all activities relating to the acquisition, the management, the exploitation and the liquidation of movable and immovable property; it may in particular use its funds for the purchase, the sale, the exchange, the letting, the transformation and the development in any form of all rights and movable or immovable property, whether constructed or not, situated in Luxembourg or abroad, on its own behalf as well as on behalf of third parties; it may further carry out any commercial, industrial and financial, movable and immovable transactions, enterprises and operations directly or indirectly in relation with its purpose; it may take and manage any participations in any form in all businesses, undertakings or companies and carry out any operation which may deem useful directly or indirectly to the accomplishment and development of its purposes.»

Fourth resolution

The general meeting decides to delete Article 7 of the Articles of Incorporation.

Fifth resolution

The general meeting decides to amend Article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« Art. 8. The Corporation's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.»

Sixth resolution

The general meeting decides to amend Article 12 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« Art. 12. The law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.»

Seventh resolution

The general meeting decides to renumber the Articles of Incorporation.

There being no further business, the meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LENTULUS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.145, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 1988, publié au Mémorial C, numéro 18 du 23 janvier 1989. Les statuts ont été modifiés en dernier suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 401 du 30 avril 2005.



L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:
- 1. Abandon du statut de société holding.
- 2. Modification subséquente de l'article 1 ^{er} , alinéa 1 ^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LENTULUS (LUXEMBOURG) S.A.»
- 3. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commercial et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

- 4. Suppression de l'article 7 des statuts.
- 5. Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»
- 6. Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

- 7. Renumérotation des articles des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les sept cent cinquante (750) actions représentatives de l'intégralité du capital social de sept cent cinquante mille dollars US (750.000,- USD) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 1 er. alinéa 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LENTULUS (LUXEMBOURG) S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commercial et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra

prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 7 des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de donner une nouvelle numérotation aux articles des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 17, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Asso-

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Référence de publication: 2007003122/212/211.

(060135587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Euro Refrigeration Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R.C.S. Luxembourg B 95.868.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Signature.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007003434/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02133. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

PGA Kilimanjaro 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 75.902.

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (hereinafter referred to as the «Shareholders») of PGA KILIMANJARO 3 S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 75.902, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary public residing



in Luxembourg, dated May 15th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 674 dated September 20th, 2000, (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting was opened by, Mr Michael Jonas, employee, with professional address at Luxembourg, being the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa Nezar, lawyer, with address at Russange (F).

The meeting elected as scrutineer Mr Nicholas Hills, Assistant Director with professional address at London.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary public to state that:

- I. The Agenda of the meeting is the following:
- 1. Waiving of convening requirements and formalities.
- 2. Consider to put PGA KILIMANJARO 3 S.A. into liquidation.
- 3. Consider to appoint GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT, S.à r.l., as liquidator of the Company.
- 4. Determine the powers of the liquidator.
- 5. Miscellaneous
- II. The Shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.
- III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the Agenda.
 - IV. The Shareholders unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders stated that they have been informed of the Agenda of such extraordinary general meeting, and to be all present or represented in the presence of the undersigned notary and resolved to waive the convening requirements and formalities for such meeting.

Second resolution

The Shareholders resolved to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Shareholders resolved to appoint as liquidator GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT, S.à r.l., a private limited company having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B number 103.370, (the «Liquidator»).

Fourth resolution

The Shareholders resolved to set the Liquidator's powers as follows:

- The Liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.
- The Liquidator may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period it may determine.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated liquidation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (ci-après les «Actionnaires») de PGA KILIMANJARO 3 S.A., une société anonyme, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 75.902, constituée selon acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 674 du 20 septembre 2000, (ci-après la «Société»).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael Jonas, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, avec adresse à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicholas Hills, assistant de direction, avec adresse professionnelle à Londres.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce que suit:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Renonciation aux conditions et formalités de convocation;
- 2. Décision de mettre PGA KILIMANJARO 3 S.A. en liquidation;
- 3. Décision de nommer GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT, S.à r.l., comme liquidateur de la Société;
- 4. Décision de fixer les pouvoirs du liquidateur;
- 5. Divers.
- II. Les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.
- III. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées lors de cette assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.
 - IV. Les Actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont déclaré avoir pris connaissance de l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire et être tous présents ou représentés devant le notaire instrumentant, et ont décidé de renoncer aux conditions et formalités de convocation requises pour cette assemblée.

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer comme liquidateur GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 103.370 (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de fixer les pouvoirs du Liquidateur comme suit:

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.
- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Nezar, N. Hills, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, vol. 156S, fol. 8, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007003203/220/126.

(060135355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Hanworth Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 122.177.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of November.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 206 Main Street, Gibraltar,

here represented by Mrs Yseult Laufer, private employee with professional domicile at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Gibraltar, on 21st November, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name HAN-WORTH HOLDINGS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.
- 2.3. No permanent establishment or branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The purpose of the Company in particular includes the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

- 3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at EUR 12,500.- represented by 500 shares in registered form with a par value of EUR 25.- each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer, disposition and creation of encumbrances of shares or any right attached thereto to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company and to clause 6.4. below.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:
 - a) to the Company, within the limits set forth by the law,
 - b) to other partner(s), or
 - c) to a designated third party.
- 6.5. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:
 - a) to the Company, within the limits set forth by the law,
 - b) to other partner(s), or
 - c) to a designated third party.
- 6.6. All or part of the shares of a partner may be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above
- 6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.
- 6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
 - 6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.



8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
 - 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager of the Company, in case of a sole manager, or by the sole signature of any of the managers, in case of a plurality of managers, or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The sole partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty first of December of the same year.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

- 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the 31st of December, 2007.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred (2,200.-) euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Alain Heinz, Companies' Director, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, the said proxyholder appearing signed together with Us the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

En l'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant le soussigné Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED, une société a responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, 206 Main Street, Gibraltar,

ici représentée par Madame Yseult Laufer, employée privée, avec domicile professionnel au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2006 à Gibraltar.



Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er. **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination HANWORTH HOLDINGS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.
- 2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.
- 3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:
 - a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
 - b) aux autres associés, ou
 - c) à une partie tierce désignée.
- 6.5. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:
 - a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
 - b) aux autres associés, ou
 - c) à une partie tierce désignée.
- 6.6. Tout ou parties des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.
- 6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.
- 6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
 - 6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de son gérant unique, dans le cas où il y aurait un seul gérant ou par la signature individuelle de tout gérant, dans le cas où il y



aurait une pluralité de gérants ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente un décembre de la même année.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription et Libération



Les parts sociales ont été toutes souscrites par HAGEN (INTERNATIONAL) LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Alain Heinz, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Y. Laufer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 46, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007003072/230/253.

(060135535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Prime Land Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 90.370.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites signées le 27 novembre 2006 par le seul associé de la Société que:

- Le nombre de gérants est fixé dorénavant à 4;
- Sont nommés en tant que gérants résidant tous deux professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
 - * Monsieur Jorge Perez Lozano, né le 17 août 1973 à Manheim, Allemagne, et
 - * Monsieur Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007003254/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.



LBP Luxco GP 3-Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 120.706.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of November Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBP LION HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.194,

here represented by Mr. Grégoire Fraisse, employee, having his professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on November 28, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of LBP LUXCO GP 3-CONDO, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1 B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.706, incorporated by a deed of the undersigned notary on September 2nd, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
 - III. The sole shareholder resolves to amend article 2 of the Company's bylaws so that it reads:
- « **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. It may further act as general partner to any partnership.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. It may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBP LION HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 120.194, et ayant son siège social à 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

ici représentée par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerbeg, en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2006,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LBP LUXCO GP 3-CONDO, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.706, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 2 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut encore agir comme associé commandité de toute société en commandite.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1 er décembre 2006, vol. 156S, fol. 37, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

J. Elvinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Référence de publication: 2007003179/211/107.

(060135935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Relesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R.C.S. Luxembourg B 39.234.

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RELESTA S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 39.234 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Société et Associations du 9 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 mai 2005, publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 6 octobre 2005.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, conseil fiscal, demeurant à Strassen.

qui désigne comme secrétaire Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy Partigianone, assistante juridique, demeurant à La Maxe.



Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 274.500.000,- par l'annulation de 10.980.000 actions et remboursement à l'actionnaire majoritaire.
 - 2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
 - 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-quatorze millions cinq cent mille euros (EUR 274.500.000,-) pour le ramener de son montant actuel de six cent vingt-deux millions huit cent onze mille soixante-quinze euros (EUR 622.811.075,-) à trois cent quarante-huit millions trois cent onze mille soixante-quinze euros (EUR 348.311.075,-) par remboursement d'un montant de deux cent soixante-quatorze millions cinq cent mille euros (EUR 274.500.000,-) à l'actionnaire majoritaire et par l'annulation de dix millions neuf cent quatre-vingt mille (10.980.000) actions détenues par lui, l'autre actionnaire déclarant ne pas vouloir bénéficier de son droit de souscription préférentiel.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent quarante-huit millions trois cent onze mille soixante-quinze euros (EUR 348.311.075,-) représenté par treize millions neuf cent trente-deux mille quatre cent quarante-trois (13.932.443) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Bogaerts, S. Roeleveld, P. Partigianone, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 53, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

F. Baden.

Référence de publication: 2007003680/200/65.

(060135500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Construction Luxsocotec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 32, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 106.382.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.



Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Référence de publication: 2007004285/693/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Mobrini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier. R.C.S. Luxembourg B 37.646.

Constituée par acte passé par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 19 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n o . 40 du 4 février 1992.

Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Mobrini S.A., tenue en date du 20 novembre 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1 ° Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration:
- COSTALIN LTD, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur;
- BOULDER TRADE LTD, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur;
- VAL INVEST S.A., avec siège social à 35a, Jasmine Court, Regent Street, Belize City, Belize, adminstrateur.
- 2 ° Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:
- ANTAR INVEST S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I er, L-2210 Luxembourg, administrateur;
- NATURWERK S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I er, L-2210 Luxembourg, administrateur;
- SOLERO S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I er, L-2210 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOBRINI S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004332/770/37.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Stream Advisers Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 88.592.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 12 juin 2006 que:

Marco Sterzi, conseillé économique, avec adresse au 18, avenue de la Porte Neuve, Luxembourg, a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Fabrizio Montanari, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

M. Sterzi / F. Docchio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007004380/1142/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

G.O. IB - SIV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 95.664.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre



Référence de publication: 2007003427/587/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01658. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Fashion Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R.C.S. Luxembourg B 86.263.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007003435/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02130. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Taufin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 52.951.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 novembre 2006 Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Jonathan Lepage, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur;

Rémi Epis, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Maurizio Terenzi, dirigeant de sociétés, demeurant à Rome (Italie), administrateur;

Antonio Nicolai, dirigeant de sociétés, demeurant à Rome (Italie), administrateur.

C ommissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAUFIN INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur Référence de publication: 2007003383/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

All Seas Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R.C.S. Luxembourg B 86.787.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION Signature.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Référence de publication: 2007003436/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02128. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

F2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 78.382.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

B. Zech.

Référence de publication: 2007003473/724/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02651. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Sebaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 19, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.181.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007003484/3377/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03687. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Stream Advisers Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.592.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 13 juin 2006 que:

Francesca Docchio, employée privée, avec adresse au 18, avenue de la Porte Neuve Luxembourg, a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Biello, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

M. Sterzi / F. Docchio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007004383/1142/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Douros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 55.251.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.



Référence de publication: 2007004280/1399/11.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02823. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Etoile Boutique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 2, rue Pierre Grégoire. R.C.S. Luxembourg B 83.892.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007004281/1399/11.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02809. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

BRP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 94.603.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007003492/7117/11.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03488. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Estienne d'Orves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 106.139.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007003493/5291/11.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03493. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck